

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FSE Réunion Etat 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	19 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	11
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 10i.....	11
1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	12
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 10i.....	13
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1	15
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 10iii.....	16
1.2. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	17
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 10iii	18
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1	20
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8i.....	21
1.3. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	22
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8i.....	23
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	25
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8ii.....	26
1.4. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	27
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8ii	28
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	30
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii.....	31
1.5. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	32
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8iii	33
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	35
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8v.....	36
1.6. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	37
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8v.....	38
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	40
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 9i.....	41
1.7. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	42
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 9i.....	43
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3	45
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4.....	46
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4	47

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4 / OS4.1	48
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	49
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	50
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	50
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	51
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	52
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	53
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	54
6 PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	60
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	65
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	66
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	67
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	69
10.1. Grands projets	69
10.2. Plans d'action communs	72
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	75
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	75
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	85
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	86
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	87
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	88
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	90
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	90
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	93
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	96
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	97
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	97
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	97
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	98

14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	98
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	99
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	100
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	101
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	102
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	108
	Documents	110
	Résultats de la dernière validation	111

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Axe 1

Avec un taux de programmation de 45% au 31 décembre 2018, l'axe 1 confirme sa bonne dynamique de programmation. 73M€ (FSE) ont été engagés sur une maquette globale de 162M€. A cette même date on dénombrait 26 566 participants ayant bénéficié des opérations cofinancées visant à favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante. Au cours de l'année 2018, 17 opérations représentant 8.7 M€ (FSE) ont été proposées au cofinancement du FSE. La trajectoire de l'axe 1 est conforme aux prévisions. Après la période de rattrapage opérée à partir de 2016 le rythme d'avancement s'est stabilisé sur les années 2017 et 2018. Il est observé qu'il y a toujours un décalage entre les opérations effectivement réalisées et celles agréées par l'autorité de gestion. Le niveau de programmation se situe donc en deçà de la situation réelle. Les indicateurs du cadre de performance sont également en position favorable. En ce qui concerne l'indicateur de réalisation, la cible 2018 est atteinte tandis que la cible 2023 est bien engagée (69%). Pour l'indicateur financier également, la cible 2018 a été atteinte. Les perspectives pour la suite du programme sont encourageantes.

Axe 2

Le taux de programmation de l'axe 2 s'élève à 67% avec plus de 150 M€ de FSE programmés sur 89 opérations et confirme les tendances déjà observées l'année dernière. Les simulations d'exécution en fin de programme augurent d'une bonne réalisation du programme et un risque de tension financière. L'axe 2, le plus diversifié en termes de priorités d'investissement et le plus doté financièrement dispose d'un effet moteur sur la programmation globale. Les indicateurs de réalisation sont performants et les cibles intermédiaires sont atteintes tandis que les perspectives pour l'atteinte des cibles 2023 sont favorables. Parmi les 4 priorités d'investissement retenues, celle relative à l'emploi et à l'inclusion des jeunes est la plus dynamique à 93% de taux de programmation. Les autres priorités soutenant la mobilité, l'emploi et la création d'entreprise enregistrent une bonne performance.

Sur l'axe 2 on observe le même phénomène de désynchronisation entre les opérations existantes et celles retenues au cofinancement du FSE induisant un niveau de programmation sous-évalué. Cet écart tend à se réduire au fil du temps, le délai d'instruction se raccourcissant au fur et à mesure de la montée en compétences des services.

Plus de 53 000 participants ont bénéficié des opérations soutenues sur l'axe 2 dont 15 481 départs en mobilité.

Axe 3

Avec 51 opérations soutenues, l'axe 3 enregistre un taux de programmation de 27% mobilisant plus de 26 M€ de crédits FSE.

11 601 participants ont été accompagnés au titre des différentes opérations mises en œuvre. Plus de la moitié (53%) sont des femmes. Les jeunes de moins de 25 ans représentent un peu plus d'un tiers (39%) des participants ayant bénéficié d'un appui. Les personnes d'un niveau de formation inférieur ou égal à CITE 2 sont majoritaires (74 % de l'ensemble des participants).

La dynamique de programmation a progressé mais s'élève difficilement. Elle n'atteint pas les objectifs en matière de programmation ni les valeurs cibles du cadre de performance concernant les cibles intermédiaires de 2018 (73% de la cible 2018, 19% de la cible 2023), mais le partenariat est fortement mobilisé depuis 2018 et a mis en œuvre un plan d'actions visant à identifier les leviers pour améliorer la situation en vue d'atteindre les cibles de 2023.

Les choix de types de projet effectués lors de la conception du programme ont eu des impacts sur les niveaux de réalisation observés aujourd'hui. En effet, à la différence des axes 1 et 2, l'axe 3 comporte moins de dispositifs structurants pour lesquels les opérateurs sont déjà identifiés et aguerris à la gestion du FSE. L'OT 9 relatif à l'inclusion a concentré la plupart des dispositifs nouveaux dont la mise en œuvre s'est avérée plus complexe que prévue (maturité insuffisante des projets, compétences des services pour une gestion sécurisée du FSE à augmenter, changements de politiques, ...).

Déploiement du programme et animation :

Les efforts entrepris pour un pilotage actif du programme ont permis une progression significative de l'avancement du programme traduites par certains indicateurs.

Toutefois, le niveau de programmation établi à 51% au 31/12/18, ne traduit pas encore la réalité des opérations qui se déroulent effectivement. Des opérations ne sont pas encore programmées en raison de difficultés liées à la complexité de certains dossiers qui ont nécessité un accompagnement des services renforcé et plus sécurisant. L'indicateur de programmation ne rend pas encore compte de l'avancement réel du programme et souffre de quelques retards administratifs. Les simulations d'exécution du programme sont cependant rassurantes et augurent d'une réalisation correcte globale du la fin du programme.

Une attention particulière a été portée en 2018 sur l'effort de certification. Des outils spécifiques ont été développés pour un suivi des réalisations permettant d'agir sur la remontée des dépenses auprès des porteurs de projet, et par leur accompagnement lorsque cela a été nécessaire. Ainsi, le recours à des prestations externalisées a permis d'augmenter le niveau de certification plaçant le programme dans de meilleures perspectives de réussite, même si les difficultés de l'axe 3 n'ont pu qu'être atténuées.

Gestion des données relatives aux indicateurs

Un premier objectif était d'améliorer le niveau de remontée des données relatives aux participants. Jusqu'en 2016, 35% des opérations étaient concernées par un défaut d'enregistrement des participants. Ce taux passe à 28% en 2017 et 8% en 2018. Cette progression résulte des efforts d'accompagnement des services et des porteurs de projet, de la sensibilisation apportée lors de réunions d'informations ou

au cours des formations dispensées.

L'objectif pour 2018 était de passer à un stade supérieur de fiabilisation des données enregistrées dans le système d'information. Pour cela des outils de contrôles ont été développés ainsi qu'une procédure de contrôle spécifique permettant de sécuriser en amont des appels de fonds, la qualité des données de base servant à l'établissement des indicateurs du rapport annuel de mise en œuvre.

Recours aux coûts simplifiés

Répondant aux souhaits partagés de simplification de gestion des dossiers pour les bénéficiaires, le recours aux options de coûts simplifiés prévu par les règlements, le programme et les fiches-actions a été encouragé. Les bénéficiaires ont dans plusieurs cas choisi cette option. 91 opérations ont eu recours aux OCS couvrant ainsi 113.7 M€ de dépenses.

En 2018, le partenariat local, sur l'initiative du Conseil régional et soutenu par l'autorité de gestion, a entrepris d'expérimenter de nouvelles formules de coûts simplifiés. Ces propositions transmises par l'AG dès juin 2018 sont actuellement examinées par les services de la Commission.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.	L'axe 1 présente un niveau d'avancement globalement satisfaisant de 45% à l'issue de l'année 2018. Au niveau du cadre de performance les cibles 2018 pour l'indicateur de réalisation (nombre de participants) et pour l'indicateur financier (montant total certifié AC) sont atteintes. Le profil type des participants confirme le diagnostic établi lors de la conception du programme en 2014 puisqu'ils sont jeunes (79% ont moins de 25 ans), faiblement éduqués (67% ont un niveau inférieur au CITE 3) et inactifs ou chômeurs (96%) au moment de leur entrée. Les interventions soutenues visent à atténuer les fractures éducatives et renforcer l'accès aux formations afin de répondre aux besoins du marché du travail réunionnais. L'axe 1 se décline en deux Priorités d'Investissement dont le rythme de progression est relativement similaire.
2	SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE	<p>OS2.1 - 18 opérations mobilisent 52.3 M€, soit 48% de l'objectif financier. 10 opérations sont programmées en mobilité (15 482 participants réalisés pour 46.5 M€ de FSE). Les 8 autres opérations s'appuient sur des accompagnements particuliers orientés vers l'accès à l'emploi (4 532 participants pour 5.8 M€ de FSE). La programmation de l'OS n'est plus entravée par les besoins d'adaptation au système d'information.</p> <p>OS2.2 - 30 opérations mobilisent 87.6 M€ soit 93% de l'objectif financier. Un premier volet à visée inclusive destiné aux jeunes concerne 6 opérations relevant du dispositif de la 2ème chance visant de jeunes adultes hors système scolaire et sans qualification (2 748 participants concernés pour 5.6 M€ de FSE). Une opération correspond à celle du RSMA (2 132 participants pour 15.2 M€ de FSE). Une opération en faveur de l'inclusion des jeunes (Académie des « dalons ») bénéficiant à 109 participants pour 2 M€ est entreprise. Sur le volet emploi des jeunes, 22 autres opérations sont celles des formations en apprentissage (18 119 participants mobilisant 64.8 M€ de FSE).</p> <p>OS2.3 - 30 opérations sélectionnées mobilisent 5 M€ (FSE), soit 46% de l'objectif financier. Elles visent à favoriser les projets de création et de consolidation des entreprises particulièrement en faveur des publics en difficulté (7 533 participants concernés). Le niveau de programmation reste dynamique.</p> <p>OS2.4 - 11 opérations sélectionnées mobilisent un montant de 5.4 M€ (FSE), soit 42% de l'objectif financier en faveur de 2 722 participants. 5 opérations s'adressent directement à des salariés dans un objectif d'acquisition de compétences pour une finalité</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		d'employabilité. 5 autres opérations sont transversales et portent sur des thématiques variées.
3	FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	<p>La programmation au 31/12/18 comptabilise 51 opérations et concerne 11 types d'intervention parmi 15 prévues.</p> <p>Malgré un démarrage difficile, le niveau de programmation (27%) connaît une progression de 10 points (17% en 2017).</p> <p>17 nouvelles opérations ont été programmées en 2018 à travers les mesures relatives à l'égalité des chances (6.2 M€ FSE, 442 particip.), l'accompagnement des emplois aidés et des demandeurs d'emplois (0.423 M€ FSE, 969 particip.), la lutte contre l'illettrisme (5.9 M€ FSE, 855 particip.), les Chantiers école (0.85 M€ FSE, 171 participants), l'accompagnement de public en grandes difficultés (2.2 M€ FSE, 932 particip.), l'égalité entre les femmes et les hommes, (0.73 M€ FSE, 593 particip.), et la lutte contre toute forme de discrimination (5 op, 0.75 M€ FSE).</p> <p>L'avancement des mesures est hétérogène, les plus performantes ciblent les publics qui cumulent les handicaps sociaux et économiques (mesures relatives à l'égalité des chances avec des formations dédiées à un public éloigné de l'emploi - personnes sous main de justice, illettrées).</p> <p>De même, les chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement (3M€ en FSE) ou encore les PLIE qui proposent un accompagnement renforcé sur l'ensemble du territoire (5.5 M€ FSE, 4 523 participants).</p> <p>Les opérations d'accompagnement de publics en situation de grande précarité ou en rupture sociale prennent en compte la dimension logement, et visent notamment les personnes victimes de violence conjugale, marginalisées et les jeunes très désocialisés.</p> <p>La deuxième modification du programme implique la création de 4 mesures issues des axes 1 et 2 et pour lesquelles la programmation d'opérations est prévue en 2019.</p>
4	ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES TOUT EN CONSOLIDANT LE PARTENARIAT.	<p>La programmation au 31/12/2018 concerne 3 types d'intervention mobilisant 2.572M€ de FSE.</p> <p>Deux évaluations à mi-parcours de la mise en œuvre du PO FSE et de l'évaluation thématique portant sur la mobilité ont été soutenues mobilisant 180M€ de FSE.</p> <p>Plusieurs marchés de communication ont également été conclus afin de mettre en place une nouvelle stratégie de communication décrite dans la partie 12.2.</p> <p>La 3ème opération soutenue consiste à doter les services de moyens supplémentaires</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>(1,783M€ FSE) afin de consolider les équipes dans la préparation, la gestion, le suivi et la mise en œuvre, la coordination, le contrôle et l'évaluation du PO FSE Réunion sur la période 2014-2020. Ce renfort de l'expertise technique requise pour une gestion efficace et efficiente se traduit d'une part par le recrutement de 14 contractuels et d'autre part, par la mise en place d'un marché d'externalisation des CSF pour rattraper le retard accumulé dans le traitement des dossiers et permettre ainsi d'assurer une programmation et une certification régulière des dépenses.</p> <p>Par ailleurs, l'autorité de gestion du PO continue de s'inscrire dans une démarche partenariale dans la mise en place et le suivi des différents outils de gestion : la fonction d'audit, l'élaboration de la cartographie des risques, le guide de procédures, la stratégie et le suivi du contrôle interne, l'amélioration de l'expertise technique, à travers un plan de formation (33 agents formés en 2016, 97 en 2017, 89 en 2018 dont une partie des agents interviennent sur le PO de Mayotte).</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 10i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					2,00	1,00	1,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T1011	Participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	6 118,00	3 426,00	2 692,00	0,40	0,36	0,45	2 418,00	1 220,00	1 198,00	341,00	170,00	171,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative
T1011	Participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	2 077,00	1 050,00	1 027,00	1 318,00	672,00	646,00		759,00	378,00	381,00	759,00	378,00	381,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative
T1011	Participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 10i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				3 379,00	1 716,00	1 663,00				1 302,00	666,00	636,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				2,00	1,00	1,00				2,00	1,00	1,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	7 647,00	4 282,00	3 365,00	3 379,00	1 716,00	1 663,00	0,44	0,40	0,49	1 302,00	666,00	636,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				3 379,00	1 716,00	1 663,00				1 302,00	666,00	636,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				54,00	22,00	32,00				11,00	4,00	7,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				5,00	5,00	0,00				1,00	1,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				1 786,00	916,00	870,00				677,00	350,00	327,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				3,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					3 379,00						1 302,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	836,00	423,00	413,00	1 241,00	627,00	614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	836,00	423,00	413,00	1 241,00	627,00	614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	836,00	423,00	413,00	1 241,00	627,00	614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	19,00	8,00	11,00	24,00	10,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	1,00	1,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	483,00	248,00	235,00	626,00	318,00	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	1,00			1,00			1,00			1,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		836,00			1 241,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants				

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					1 100,00	714,00	386,00				116,00	63,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					1 817,00	860,00	957,00				76,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					3 961,00	2 001,00	1 960,00				526,00	446,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					658,00	295,00	363,00				60,00	96,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					1 507,00	648,00	859,00				0,00	199,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					2 305,00	1 084,00	1 221,00				1 084,00	1 221,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					195,00	91,00	104,00				91,00	104,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					863,00	417,00	446,00				417,00	446,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	143,00	85,00	455,00	238,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	346,00	364,00	438,00	593,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	459,00	571,00	1 016,00	943,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	98,00	123,00	137,00	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	245,00	232,00	403,00	428,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

1.2. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T1031	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	16 454,00	9 200,00	7 254,00	0,24	0,22	0,27	3 961,00	2 001,00	1 960,00	972,00	526,00	446,00	
T1032	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	7 713,00	4 312,00	3 401,00	0,30	0,25	0,36	2 305,00	1 084,00	1 221,00	2 305,00	1 084,00	1 221,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T1031	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	2 989,00	1 475,00	1 514,00	1 030,00	459,00	571,00			1 959,00	1 016,00	943,00	1 959,00	1 016,00	
T1032	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T1031	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T1032	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				4 783,00	2 456,00	2 327,00				1 254,00	630,00	624,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				2 543,00	1 376,00	1 167,00				678,00	348,00	330,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				17 412,00	8 513,00	8 899,00				1 904,00	867,00	1 037,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				840,00	498,00	342,00				113,00	85,00	28,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				992,00	364,00	628,00				30,00	26,00	4,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				17 716,00	9 126,00	8 590,00				1 915,00	976,00	939,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				86,00	56,00	30,00				36,00	22,00	14,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				72,00	50,00	22,00				33,00	21,00	12,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				14 385,00	8 168,00	6 217,00				1 475,00	869,00	606,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				6 177,00	2 355,00	3 822,00				1 399,00	552,00	847,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				2 617,00	803,00	1 814,00				314,00	102,00	212,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				585,00	250,00	335,00				238,00	119,00	119,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				278,00	208,00	70,00				55,00	49,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				871,00	401,00	470,00				133,00	43,00	90,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				28,00	20,00	8,00				12,00	9,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				5 432,00	2 690,00	2 742,00				684,00	316,00	368,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				3,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				25,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				8,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				349,00						0,00		
	Total général des participants					23 187,00						3 188,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	590,00	348,00	242,00	2 939,00	1 478,00	1 461,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	312,00	140,00	172,00	1 553,00	888,00	665,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	3 116,00	1 529,00	1 587,00	12 392,00	6 117,00	6 275,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	318,00	232,00	86,00	409,00	181,00	228,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	363,00	111,00	252,00	599,00	227,00	372,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	2 932,00	1 536,00	1 396,00	12 869,00	6 614,00	6 255,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	14,00	8,00	6,00	36,00	26,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	9,00	7,00	2,00	30,00	22,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	1 527,00	1 077,00	450,00	11 383,00	6 222,00	5 161,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	1 703,00	672,00	1 031,00	3 075,00	1 131,00	1 944,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	839,00	239,00	600,00	1 464,00	462,00	1 002,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	116,00	42,00	74,00	231,00	89,00	142,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	36,00	26,00	10,00	187,00	133,00	54,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	325,00	177,00	148,00	413,00	181,00	232,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	4,00	4,00	0,00	12,00	7,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	804,00	404,00	400,00	3 944,00	1 970,00	1 974,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	1,00			1,00			1,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	7,00			8,00			10,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	1,00			2,00			5,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	49,00			148,00			152,00		
	Total général des participants		4 069,00			15 930,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R1031	Nombre total de participants	Moins développées	Nombre	32 909,00			23 187,00	11 333,00	11 854,00	0,70			3 188,00	1 523,00	1 665,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
R1031	Nombre total de participants	Moins développées	4 065,00	1 988,00	2 077,00	15 934,00	7 822,00	8 112,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					929,00	404,00	525,00				325,00	397,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					263,00	94,00	169,00				24,00	37,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					3 002,00	1 212,00	1 790,00				792,00	1 185,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					4 650,00	2 584,00	2 066,00				1 346,00	1 041,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					1 587,00	817,00	770,00				387,00	192,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					5 705,00	2 987,00	2 718,00				2 987,00	2 718,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					190,00	115,00	75,00				115,00	75,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					2 150,00	1 136,00	1 014,00				1 136,00	1 014,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	74,00	124,00	5,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	70,00	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	420,00	605,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	551,00	516,00	687,00	509,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	334,00	519,00	96,00	59,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

1.3. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T811	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	27 884,00	13 055,00	14 829,00	0,62	0,61	0,62	17 162,00	7 942,00	9 220,00	10 873,00	5 168,00	5 705,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T811	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	6 289,00	2 774,00	3 515,00	4 754,00	1 925,00	2 829,00		1 535,00	849,00	686,00	1 535,00	849,00	686,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T811	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				8 368,00	3 970,00	4 398,00				3 094,00	1 661,00	1 433,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				3 093,00	1 462,00	1 631,00				1 189,00	638,00	551,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				11 627,00	5 185,00	6 442,00				9 806,00	4 391,00	5 415,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				314,00	164,00	150,00				104,00	60,00	44,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				18,00	5,00	13,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				14 784,00	6 708,00	8 076,00				10 881,00	5 004,00	5 877,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				594,00	322,00	272,00				240,00	137,00	103,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				577,00	317,00	260,00				232,00	135,00	97,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				3 332,00	1 738,00	1 594,00				948,00	634,00	314,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				9 500,00	4 252,00	5 248,00				7 196,00	3 297,00	3 899,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				7 131,00	3 138,00	3 993,00				4 711,00	2 093,00	2 618,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				1 274,00	607,00	667,00				682,00	337,00	345,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				223,00	124,00	99,00				73,00	42,00	31,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				1 283,00	543,00	740,00				258,00	141,00	117,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				95,00	48,00	47,00				53,00	28,00	25,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				2 035,00	973,00	1 062,00				873,00	445,00	428,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				2,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				2,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					20 013,00						12 900,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	3 853,00	1 528,00	2 325,00	1 421,00	781,00	640,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	1 380,00	539,00	841,00	524,00	285,00	239,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	1 710,00	728,00	982,00	111,00	66,00	45,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	100,00	39,00	61,00	110,00	65,00	45,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	15,00	3,00	12,00	3,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	3 047,00	1 247,00	1 800,00	856,00	457,00	399,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	342,00	178,00	164,00	12,00	7,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	333,00	175,00	158,00	12,00	7,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	1 875,00	763,00	1 112,00	509,00	341,00	168,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	1 704,00	625,00	1 079,00	600,00	330,00	270,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	1 999,00	871,00	1 128,00	421,00	174,00	247,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	454,00	186,00	268,00	138,00	84,00	54,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	136,00	72,00	64,00	14,00	10,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	905,00	327,00	578,00	120,00	75,00	45,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	31,00	13,00	18,00	11,00	7,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	769,00	305,00	464,00	393,00	223,00	170,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	1,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	1,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		5 578,00			1 535,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	1,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R811	Nombre de participants	Moins développées	Nombre	55 769,00			20 013,00	9 160,00	10 853,00	0,36			12 858,00	6 037,00	6 821,00
R812	Nombre de départs en mobilité	Moins développées	Nombre	45 402,00			15 481,00	7 401,00	8 080,00	0,34			11 957,00	5 623,00	6 334,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R811	Nombre de participants	Moins développées	5 620,00	2 274,00	3 346,00	1 535,00	849,00	686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R812	Nombre de départs en mobilité	Moins développées	1 989,00	929,00	1 060,00	1 535,00	849,00	686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					1 701,00	1 249,00	452,00					471,00	203,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					6 248,00	3 751,00	2 497,00					1 746,00	771,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					3 631,00	2 431,00	1 200,00					1 052,00	450,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					2 102,00	1 378,00	724,00					808,00	306,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					1 590,00	939,00	651,00					435,00	184,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					7 702,00	5 245,00	2 457,00					5 245,00	2 457,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					2 264,00	1 512,00	752,00					1 512,00	752,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	354,00	43,00	424,00	206,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	876,00	996,00	1 129,00	730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	654,00	292,00	725,00	458,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	283,00	150,00	287,00	268,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	276,00	189,00	228,00	278,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

1.4. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
T821	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	11 587,00	7 546,00	4 041,00	1,71	1,73	1,66	19 761,00	13 053,00	6 708,00	7 330,00	4 974,00	2 356,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016						
			Cumulé		Total annuel		Qualitative	Cumulé		Total annuel		Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total	Hommes
T821	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	12 431,00	8 079,00	4 352,00	4 886,00	3 577,00	1 309,00		7 545,00	4 502,00	3 043,00	7 545,00	4 502,00	3 043,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014						
			Cumulé		Total annuel		Qualitative	Cumulé		Total annuel		Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total	Hommes
T821	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				5 702,00	3 400,00	2 302,00				2 720,00	1 840,00	880,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				3 198,00	1 789,00	1 409,00				1 348,00	928,00	420,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				18 281,00	12 041,00	6 240,00				5 341,00	3 729,00	1 612,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				3 788,00	2 735,00	1 053,00				1 507,00	1 121,00	386,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				555,00	432,00	123,00				48,00	46,00	2,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	23 173,00	15 092,00	8 081,00	23 108,00	14 996,00	8 112,00	1,00	0,99	1,00	7 733,00	5 379,00	2 354,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				14 558,00	10 215,00	4 343,00				5 208,00	3 743,00	1 465,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				7 481,00	4 325,00	3 156,00				2 256,00	1 503,00	753,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				2 477,00	1 313,00	1 164,00				623,00	349,00	274,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				1 417,00	891,00	526,00				606,00	417,00	189,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				185,00	130,00	55,00				75,00	55,00	20,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				255,00	79,00	176,00				43,00	38,00	5,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				176,00	125,00	51,00				104,00	82,00	22,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				5 689,00	3 778,00	1 911,00				1 637,00	1 225,00	412,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				2,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				2,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				2 576,00						0,00		
	Total général des participants					24 538,00						8 109,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	1 149,00	719,00	430,00	1 833,00	841,00	992,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	593,00	357,00	236,00	1 257,00	504,00	753,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	6 129,00	4 135,00	1 994,00	6 811,00	4 177,00	2 634,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	932,00	699,00	233,00	1 349,00	915,00	434,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	335,00	254,00	81,00	172,00	132,00	40,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	7 074,00	4 744,00	2 330,00	8 301,00	4 873,00	3 428,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	4 585,00	3 449,00	1 136,00	4 765,00	3 023,00	1 742,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	2 172,00	1 236,00	936,00	3 053,00	1 586,00	1 467,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	856,00	423,00	433,00	998,00	541,00	457,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	416,00	274,00	142,00	395,00	200,00	195,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	49,00	36,00	13,00	61,00	39,00	22,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	78,00	13,00	65,00	134,00	28,00	106,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	25,00	19,00	6,00	47,00	24,00	23,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	1 824,00	1 197,00	627,00	2 228,00	1 356,00	872,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			1,00			1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	2,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	2 576,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		7 613,00			8 816,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						25,00	15,00	10,00				7,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						70,00	21,00	49,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						1,00	1,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						1 858,00	1 064,00	794,00				299,00	220,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						758,00	441,00	317,00				88,00	73,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						2 222,00	1 281,00	941,00				1 281,00	941,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						699,00	451,00	248,00				451,00	248,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						105,00	72,00	33,00				72,00	33,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						1 739,00	992,00	747,00				992,00	747,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	2,00	1,00	6,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	6,00	27,00	15,00	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	222,00	207,00	543,00	367,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	94,00	56,00	259,00	188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

1.5. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T831	Nombre de créations d'entreprises	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	4 672,00			0,70			3 248,00	1 964,00	1 284,00	942,00	579,00	363,00	
T832	Taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées	Moins développées	Proportion (Pourcentage)		Proportion	70,00%						70,00%	%	%	70,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T831	Nombre de créations d'entreprises	Moins développées	2 306,00	1 385,00	921,00	800,00	452,00	348,00		1 506,00	933,00	573,00	1 506,00	933,00	573,00	
T832	Taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées	Moins développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T831	Nombre de créations d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T832	Taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				5 424,00	2 960,00	2 464,00				826,00	435,00	391,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				4 517,00	2 414,00	2 103,00				476,00	236,00	240,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				169,00	82,00	87,00				21,00	11,00	10,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				158,00	79,00	79,00				21,00	11,00	10,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				1 940,00	1 189,00	751,00				535,00	312,00	223,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				717,00	374,00	343,00				75,00	41,00	34,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				397,00	250,00	147,00				88,00	54,00	34,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				271,00	168,00	103,00				57,00	36,00	21,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				2 843,00	1 793,00	1 050,00				430,00	267,00	163,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				2 032,00	1 109,00	923,00				387,00	222,00	165,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				2 434,00	1 180,00	1 254,00				552,00	261,00	291,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				194,00	107,00	87,00				68,00	34,00	34,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				259,00	189,00	70,00				22,00	18,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				525,00	335,00	190,00				117,00	75,00	42,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				122,00	73,00	49,00				2,00	2,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				1 414,00	802,00	612,00				166,00	108,00	58,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				3,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				8,00						1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				5 412,00						228,00		
	Total général des participants					7 533,00						1 382,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	1 846,00	967,00	879,00	2 752,00	1 558,00	1 194,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	1 681,00	873,00	808,00	2 360,00	1 305,00	1 055,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	89,00	54,00	35,00	59,00	17,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	87,00	53,00	34,00	50,00	15,00	35,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	344,00	196,00	148,00	1 061,00	681,00	380,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	289,00	147,00	142,00	353,00	186,00	167,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	108,00	59,00	49,00	201,00	137,00	64,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	77,00	44,00	33,00	137,00	88,00	49,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	844,00	519,00	325,00	1 569,00	1 007,00	562,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	660,00	331,00	329,00	985,00	556,00	429,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	676,00	299,00	377,00	1 206,00	620,00	586,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	53,00	36,00	17,00	73,00	37,00	36,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	110,00	80,00	30,00	127,00	91,00	36,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	32,00	18,00	14,00	376,00	242,00	134,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	120,00	71,00	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	452,00	237,00	215,00	796,00	457,00	339,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	1,00			1,00			1,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	5,00			1,00			1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	1 425,00			1 557,00			2 202,00		
	Total général des participants		2 279,00			3 872,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R831	Nombre de participants	Moins développées	Nombre	9 734,00			7 533,00	4 231,00	3 302,00	0,77			1 382,00	758,00	624,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
R831	Nombre de participants	Moins développées	2 279,00	1 217,00	1 062,00	3 872,00	2 256,00	1 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					1,00	0,00	1,00				0,00	1,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					974,00	609,00	365,00				279,00	185,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					8,00	3,00	5,00				0,00	2,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					899,00	489,00	410,00				489,00	410,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	283,00	142,00	47,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

1.6. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T851	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	13 896,00	6 948,00	6 948,00	0,07	0,09	0,05	974,00	609,00	365,00	464,00	279,00	185,00	
T852	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	9 926,00	4 963,00	4 963,00	0,27	0,27	0,27	2 642,00	1 324,00	1 318,00	1 550,00	769,00	781,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T851	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	510,00	330,00	180,00	425,00	283,00	142,00		85,00	47,00	38,00	85,00	47,00	38,00	
T852	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	1 092,00	555,00	537,00	921,00	470,00	451,00		171,00	85,00	86,00	171,00	85,00	86,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T851	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T852	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				24,00	14,00	10,00				13,00	7,00	6,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				10,00	8,00	2,00				6,00	5,00	1,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				14,00	6,00	8,00				5,00	1,00	4,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				8,00	4,00	4,00				4,00	1,00	3,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				2 661,00	1 339,00	1 322,00				1 568,00	783,00	785,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				187,00	102,00	85,00				114,00	61,00	53,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				127,00	64,00	63,00				70,00	37,00	33,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				812,00	509,00	303,00				440,00	258,00	182,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				804,00	376,00	428,00				503,00	235,00	268,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				1 073,00	465,00	608,00				640,00	295,00	345,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				161,00	84,00	77,00				99,00	56,00	43,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				38,00	23,00	15,00				27,00	16,00	11,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				55,00	34,00	21,00				27,00	15,00	12,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				8,00	8,00	0,00				5,00	5,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				163,00	81,00	82,00				59,00	26,00	33,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				2,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				3,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				177,00						0,00		
	Total général des participants					2 699,00						1 586,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	11,00	7,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	4,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	8,00	4,00	4,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	3,00	2,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	918,00	469,00	449,00	175,00	87,00	88,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	68,00	38,00	30,00	5,00	3,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	46,00	22,00	24,00	11,00	5,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	323,00	221,00	102,00	49,00	30,00	19,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	247,00	113,00	134,00	54,00	28,00	26,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	361,00	141,00	220,00	72,00	29,00	43,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	55,00	24,00	31,00	7,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	9,00	6,00	3,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	27,00	18,00	9,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	54,00	33,00	21,00	50,00	22,00	28,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	1,00			1,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	1,00			1,00			1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	29,00			129,00			19,00		
	Total général des participants		937,00			176,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R851	Nombre total de participants	Moins développées	Nombre	19 850,00			2 699,00	1 359,00	1 340,00	0,14			1 586,00	791,00	795,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
R851	Nombre total de participants	Moins développées	936,00	480,00	456,00	177,00	88,00	89,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 9i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					886,00	421,00	465,00				243,00	308,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					565,00	255,00	310,00				61,00	80,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					750,00	447,00	303,00				184,00	100,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					2 112,00	1 130,00	982,00				592,00	433,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					2 054,00	989,00	1 065,00				228,00	427,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					2 593,00	1 278,00	1 315,00				1 278,00	1 315,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					309,00	143,00	166,00				143,00	166,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					70,00	51,00	19,00				51,00	19,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					1 784,00	845,00	939,00				845,00	939,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	120,00	136,00	58,00	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	172,00	214,00	22,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	259,00	202,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	516,00	504,00	22,00	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	718,00	592,00	43,00	46,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

1.7. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T911	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	20 590,00	11 155,00	9 435,00	0,10	0,09	0,11	2 054,00	989,00	1 065,00	629,00	332,00	297,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T911	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	1 425,00	657,00	768,00	1 071,00	533,00	538,00		354,00	124,00	230,00	354,00	124,00	230,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T911	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 9i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				7 310,00	3 247,00	4 063,00				2 324,00	1 052,00	1 272,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				5 145,00	2 370,00	2 775,00				1 482,00	679,00	803,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				2 897,00	1 487,00	1 410,00				1 281,00	582,00	699,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				2 775,00	1 427,00	1 348,00				1 281,00	582,00	699,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				1 394,00	728,00	666,00				703,00	355,00	348,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				4 548,00	2 244,00	2 304,00				1 958,00	991,00	967,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				361,00	188,00	173,00				134,00	59,00	75,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				322,00	158,00	164,00				123,00	48,00	75,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				8 158,00	4 135,00	4 023,00				2 874,00	1 352,00	1 522,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				2 354,00	828,00	1 526,00				887,00	318,00	569,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				693,00	194,00	499,00				259,00	60,00	199,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				795,00	357,00	438,00				447,00	219,00	228,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				296,00	174,00	122,00				124,00	70,00	54,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				1 783,00	1 068,00	715,00				309,00	80,00	229,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				561,00	319,00	242,00				107,00	56,00	51,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				1 183,00	485,00	698,00				233,00	31,00	202,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				11,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				20,00						1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				10,00						1,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				37,00						0,00		
	Total général des participants					11 601,00						4 308,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	4 778,00	2 145,00	2 633,00	208,00	50,00	158,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	3 527,00	1 659,00	1 868,00	136,00	32,00	104,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	1 426,00	802,00	624,00	190,00	103,00	87,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	1 316,00	747,00	569,00	178,00	98,00	80,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	545,00	305,00	240,00	146,00	68,00	78,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	2 345,00	1 135,00	1 210,00	245,00	118,00	127,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	212,00	122,00	90,00	15,00	7,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	189,00	106,00	83,00	10,00	4,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	4 954,00	2 603,00	2 351,00	330,00	180,00	150,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	1 319,00	474,00	845,00	148,00	36,00	112,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	391,00	133,00	258,00	43,00	1,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	308,00	131,00	177,00	40,00	7,00	33,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	159,00	92,00	67,00	13,00	12,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	1 403,00	938,00	465,00	71,00	50,00	21,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	416,00	249,00	167,00	38,00	14,00	24,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	870,00	428,00	442,00	80,00	26,00	54,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	3,00			2,00		6,00			
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	7,00			5,00		7,00			
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	2,00			2,00		5,00			
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	1,00			1,00		35,00			
	Total général des participants		6 749,00			544,00		0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R911	Nombre de participants	Moins développées	Nombre	41 180,00			11 601,00	5 462,00	6 139,00	0,28			4 307,00	1 989,00	2 318,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
R911	Nombre de participants	Moins développées	6 748,00	3 251,00	3 497,00	546,00	222,00	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	4 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES TOUT EN CONSOLIDANT LE PARTENARIAT.
-----------------	--

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ATR1	II Nombre d'équivalents temps plein		Nombre	27,00			14,00	0,00	0,00	0,52			14,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ATR1	II Nombre d'équivalents temps plein		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES TOUT EN CONSOLIDANT LE PARTENARIAT.
Objectif spécifique	OS4.1 - Renforcer la capacité administrative des services en termes de gestion du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4 / OS4.1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
ATT1	Nombre de consultations internet du site « L'Europe s'engage à La Réunion »		Nombre (Nombre)		Nombre	30 000,00			3,59%			107 841,00	0,00	0,00	107 841,00			
ATT2	Délais d'instruction		Nombre (Nombre de jours)		Nombre	100,00			1,22%			122,00	0,00	0,00	122,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
ATT1	Nombre de consultations internet du site « L'Europe s'engage à La Réunion »		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ATT2	Délais d'instruction		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
ATT1	Nombre de consultations internet du site « L'Europe s'engage à La Réunion »															
ATT2	Délais d'instruction															

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	F	ID04	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	54 898 224,63					
1	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	26 566,00	13 049,00	13 517,00	4 490,00	2 189,00	2 301,00
2	F	ID06	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	63 975 826,56					
2	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	53 353,00	29 746,00	23 607,00	22 505,00	12 324,00	10 181,00
3	F	ID15	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	8 653 728,90					
3	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	11 601,00	5 462,00	6 139,00	5 421,00	2 318,00	3 103,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	F	ID04	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	32 037 617,00			
1	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	22 076,00	17 175,00		
2	F	ID06	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	24 064 621,00			
2	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	30 848,00	14 400,00		
3	F	ID15	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	183 047,00			
3	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	6 180,00	177,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	F	ID04	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	
1	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	
2	F	ID06	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	
2	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	
3	F	ID15	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	
3	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	ID04	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	50716000			202 868 000,00		
1	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	10819			39 820,00		
2	F	ID06	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	70525136			282 098 645,00		
2	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	28094	14477	13617	103 398,00	53 282,00	50 116,00
3	F	ID15	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	30315489			121 262 242,00		
3	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	16533	8623	7910	58 563,00	30 543,00	28 020,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FSE	Moins développées	Total	202 867 500,00	80,00%	91 920 564,47	45,31%	91 920 564,47	60 760 642,56	29,95%	80	54 898 224,63
2	FSE	Moins développées	Total	282 096 250,00	80,00%	188 728 393,25	66,90%	187 284 139,93	121 228 886,81	42,97%	89	63 975 826,56
3	FSE	Moins développées	Total	121 261 730,00	80,00%	33 248 637,33	27,42%	33 248 637,33	12 080 788,72	9,96%	51	8 653 728,90
4	FSE	Moins développées	Total	18 972 870,00	85,00%	2 572 920,00	13,56%	2 572 920,00	973 168,98	5,13%	4	
Total	FSE	Moins développées		625 198 350,00	80,15%	316 470 515,05	50,62%	315 026 261,73	195 043 487,07	31,20%	224	127 527 780,09
Total général				625 198 350,00	80,15%	316 470 515,05	50,62%	315 026 261,73	195 043 487,07	31,20%	224	127 527 780,09

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FSE	Moins développées	115	01	07	07		08	19	FR94	2 376 207,70	2 376 207,70	1 234 032,56	9
1	FSE	Moins développées	117	01	07	07		08	19	FR94	89 544 356,77	89 544 356,77	59 526 610,00	71
2	FSE	Moins développées	102	01	07	07		08	19	FR94	65 378 978,79	65 378 978,79	21 769 732,66	18
2	FSE	Moins développées	103	01	07	07		08	19	FR94	109 583 280,20	109 583 280,20	89 924 290,03	30
2	FSE	Moins développées	104	01	07	07		08	19	FR94	6 263 038,31	6 263 038,31	6 290 105,65	30
2	FSE	Moins développées	106	01	07	07		08	19	FR94	7 503 095,95	6 058 842,63	3 244 758,47	11
3	FSE	Moins développées	109	01	07	07		07	19	FR94	1 843 347,38	1 843 347,38	1 185 970,17	16
3	FSE	Moins développées	109	01	07	07		08	19	FR94	31 405 289,95	31 405 289,95	10 894 818,55	35
4	FSE	Moins développées	121	01	07	07		08	19	FR94	1 783 920,00	1 783 920,00	959 668,98	2
4	FSE	Moins développées	122	01	07	07		08	19	FR94	180 000,00	180 000,00	0,00	1
4	FSE	Moins développées	123	01	07	07		08	19	FR94	609 000,00	609 000,00	13 500,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

A mi-parcours, l'autorité de gestion du programme opérationnel FSE 2014 – 2020 de La Réunion a souhaité conduire deux évaluations : une évaluation de mise en œuvre du programme et une évaluation des dispositifs de mobilité soutenus par le programme. Elles ont été conduites au cours de l'année 2018 et les données qui y sont présentées ne récapitulent donc pas les réalisations comptabilisées en fin 2018.

1 - L'évaluation de mise en œuvre

Une programmation dans une bonne dynamique mais un axe 3 en retard préoccupant

Avec un taux de programmation global de 51% au 20 décembre 2018, le programme est dans une bonne dynamique de programmation même si la situation des axes est hétérogène.

L'axe 1 du programme est dans une trajectoire favorable qui devrait permettre d'atteindre les cibles 2018 du cadre de performance et de maintenir la trajectoire pour 2023. L'axe 2 du programme, le plus doté, est à un niveau élevé de programmation et de réalisation. L'axe 3 est aujourd'hui en situation de retard préoccupant par rapport aux objectifs du cadre de performance.

A la différence des axes 1 et 2 du programme, l'axe 3 comporte moins de dispositifs structurants. Par ailleurs, certaines fiches actions promeuvent de nouveaux dispositifs : c'est à la fois une opportunité pour apporter des réponses nouvelles aux besoins identifiés mais aussi un enjeu en matière d'ingénierie qui se traduit par un temps plus long de mise en œuvre.

D'importants efforts ont été réalisés pour dynamiser cet axe. Ils se sont traduits par une augmentation du taux de programmation. Un plan d'action partenarial a été établi et se concrétise par des propositions de nouvelles fiches actions à l'étude et des transferts de dispositifs relevant actuellement des axes 1 et 2 vers l'axe 3.

La stratégie initiale du programme est toujours pertinente. Les modifications prévues pour dynamiser l'axe 3 et les évolutions en matière de politique publique (plan de lutte contre la pauvreté notamment) devraient constituer une opportunité pour amplifier les actions en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

Un process de gestion partagée et partenariale en place, des améliorations possibles

Les analyses conduites mettent en avant un montant annuel de crédits à gérer relativement élevé par service gestionnaire et l'enjeu d'une gestion homogène du fait du nombre de services instructeurs mobilisés (6 au total).

Un dispositif important de professionnalisation a été mis en place pour garantir une gestion homogène et

pour apporter des réponses au *turn-over* au sein d'une partie des services instructeurs. Ces actions de professionnalisation sont complétées par un **dispositif de contrôle interne et de contrôle de cohérence adaptés**.

Un appui de qualité auprès des porteurs de projet en amont de la piste d'audit

Les résultats de l'enquête web conduite auprès des bénéficiaires soulignent **la qualité de l'accompagnement proposé au stade de l'élaboration de la demande d'aide et lors de l'instruction**. L'appui et l'accompagnement proposés sont jugés de façon très positive par les bénéficiaires interrogés. Cet appui est d'autant plus important que nombre de bénéficiaires soulignent les difficultés rencontrées avec la dématérialisation de la gestion.

Au stade du contrôle, des délais à réduire et un enjeu clé : augmenter le taux de certification

La majorité des bénéficiaires interrogés déclare que l'accompagnement dont ils ont bénéficié au stade de la demande de paiement a été satisfaisant voire très satisfaisant. Pour autant, deux difficultés sont fréquemment rencontrées par les bénéficiaires : la complexité de collecter des informations pour les indicateurs et des problèmes de trésorerie dus au versement tardif des acomptes et soldes.

Ces difficultés soulignent la nécessité d'améliorer les **délais de réalisations des contrôles**. Il s'agit aussi d'augmenter leur nombre, en particulier en vue de la revue de performance en 2019. Ces objectifs sont pris en compte par le **plan d'actions sur les contrôles mis en place**.

Une promotion des principes horizontaux qui se renforce

De l'analyse des opérations, il ressort que les bénéficiaires ont privilégié les approches transversales. Des actions spécifiques ont par ailleurs été mises en œuvre dans une moindre mesure. **Depuis 2018, l'autorité de gestion a engagé de nombreuses démarches pour renforcer leur prise en compte : des guides de bonnes pratiques ont été diffusés, des formations ont été organisées et un guide spécifique est réalisé.**

Un processus en place pour assurer la complétude et la cohérence des données relatives aux indicateurs

L'analyse de cohérence globale des indicateurs FSE, conduite dans le cadre de l'évaluation, témoigne d'un niveau satisfaisant de complétude et de cohérence des données de suivi des participants sur les indicateurs de réalisation.

Les progrès réalisés en matière de complétude s'expliquent notamment **par le processus de vérification de cohérence** réalisée par l'AGILE en lien avec les différents services gestionnaires en amont et en aval de la programmation, **ce qui constitue une bonne pratique de gestion**. La complétude doit néanmoins être encore améliorée sur les indicateurs de résultats en sortie immédiate et l'outillage des bénéficiaires renforcé pour répondre aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Une stratégie de communication et d'animation renforcée à compter de 2018

Le programme comporte un grand nombre de fiches actions. L'enjeu de l'animation sur les opportunités qu'offre le programme pour soutenir les projets est donc non négligeable, tout comme celui de la communication.

A compter de 2018, l'autorité de gestion a mis en œuvre une stratégie de communication visant 3 objectifs opérationnels : **créer une identité de marque forte, la marque FSE, créer un parcours utilisateur facilité** pour les porteurs de projets et **mettre en œuvre une campagne de communication globale** à destination du grand public.

Cette stratégie de communication s'inscrit en complément de la mobilisation de l'autorité de gestion en matière d'appui individualisé auprès des porteurs et des démarches d'animation collective auprès des bénéficiaires réalisées à compter de 2018. **Les actions engagées devraient contribuer à augmenter la dynamique de programmation et l'amélioration de la qualité des dossiers.**

Les recommandations

6 recommandations déclinées en actions ont été proposées. Elles ont fait l'objet d'un travail de discussion et de priorisation avec les parties prenantes. Il s'agit notamment de poursuivre les efforts engagés en matière d'outillage des porteurs de projets et des bénéficiaires, d'analyser la pertinence de recourir à des appels à manifestation d'intérêt et appels à propositions ou encore d'améliorer la prise en compte des principes horizontaux.

2 - L'évaluation des dispositifs de mobilité

Depuis plus de 50 ans sur l'île de La Réunion, des dispositifs de soutien à la mobilité appuient les projets personnels et professionnels des habitants de La Réunion. Sur la période de programmation 2014-2020, 20% de l'enveloppe du Fonds Social Européen (FSE) est dédié à la mobilité, soit 113 millions d'euros de fonds publics, dont 94 millions d'euros de fonds européens.

Ces dispositifs bénéficient à la fois aux étudiants qui souhaitent partir étudier en Métropole ou à l'étranger, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi souhaitant effectuer des formations ou occuper un emploi en Métropole ou à l'étranger. Ils sont mis en œuvre par différents acteurs : le conseil départemental, le conseil régional, mais également LADOM et le CNARM. Le nombre prévisionnel de bénéficiaires de ces dispositifs s'élève à plus de **45 000 personnes** au titre de la période 2014-2020.

Depuis le lancement de la programmation, les dispositifs ont déjà bénéficié à plus de **15 000 étudiants et demandeurs d'emploi**. Les aides à la mobilité financées par le FSE touchent 37% des étudiants Réunionnais en mobilité. Les dispositifs de formation professionnelle accompagnent annuellement 1,2% des demandeurs d'emploi et les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi environ 1% des demandeurs d'emploi.

L'évaluation de ces dispositifs, confiée au cabinet EY en 2018, a mis en avant la pertinence et l'efficacité des dispositifs de mobilité : ils permettent à la population Réunionnaise d'acquérir un niveau de formation plus élevé et facilitent l'accès à l'emploi. Une expérience de mobilité améliore nettement les compétences sociales et professionnelles des candidats et favorise leur employabilité. Ainsi 97% des bénéficiaires interrogés ont une vision positive des impacts induits par la mobilité et 75% sont en emploi deux ans après leur mobilité.

Les bénéficiaires sont globalement satisfaits des aides perçues. Un accompagnement solide est réalisé par les acteurs de la mobilité, et en particulier par le CNARM. Cet accompagnement couvre la préparation et le départ des demandeurs d'emploi en mobilité et permet de limiter le nombre de retours prématurés. Les dispositifs de mobilité constituent ainsi une réussite pour le territoire de La Réunion et pourraient être étendus à un nombre plus important de bénéficiaires.

L'étude a aussi mis en avant des axes d'amélioration, liés à la multiplicité des acteurs impliqués dans la mobilité. Cette dernière nuit à la lisibilité des aides, notamment auprès des bénéficiaires, et porte atteinte à l'efficacité de la mise en œuvre des dispositifs. Le besoin d'un pilotage commun et d'une stratégie partagée a aussi été souligné par la majorité des acteurs. Enfin, les étudiants semblent être une catégorie de bénéficiaires plus fragile : lorsqu'ils bénéficient de dispositifs de mobilité, ils sont souvent confrontés à des difficultés du quotidien une fois à destination, difficultés qui sont autant d'obstacles à la poursuite et à la réussite de leur mobilité. Un accompagnement renforcé pour les étudiants pourrait constituer une réponse pertinente.

Les constats, conclusions et recommandations formulés ont été formalisés dans un rapport d'évaluation, ainsi que dans un document de synthèse.



Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

1 - Une programmation au rythme de croisière mais en décalage avec le volume des opérations existantes.

Le rapport annuel de 2015 signalait les faibles niveaux atteints par les indicateurs au 31/12/15. Ces retards étaient liés pour partie à une année 2014 essentiellement gérée sur le PO 2007-2013 concomitamment à la mobilisation nécessaire à la mise en œuvre du programme IEJ mais aussi à l'utilisation du système dématérialisé « Ma démarche FSE » qui ne permettait pas alors de comptabiliser l'ensemble des réalisations effectives, nécessitant des adaptations préalables de l'outil mais aussi des procédures plus sécurisées.

Le retard de programmation s'est depuis fortement résorbé, la programmation atteignant 51% des crédits prévus en 2018 contre 40% en 2017. Ce chiffre n'indique cependant pas avec exactitude la totalité des opérations existantes susceptibles d'être cofinancées. Un décalage subsiste en effet avec leur programmation effective et leur déroulement réel. Un outil de suivi permet maintenant d'identifier ces opérations afin d'améliorer le taux de programmation.

2 - Une exploitation du système d'information stabilisée et mieux sécurisée facilitant l'instruction des dossiers.

Même si des contingences liées au système dématérialisé demeurent, l'utilisation de l'outil se stabilise. L'enrichissement des procédures a amélioré la piste d'audit. Il a rendu possible la gestion des indicateurs pour partie différents de ceux du PO national, la gestion d'opérations en dépenses réelles, le développement d'autres méthodes de coûts simplifiés ou la gestion des procédures en marchés publics de manière plus adaptée. Ces solutions ont participé au rattrapage de programmation. La mise en place de modes opératoires consignés dans le guide de procédures permet maintenant un fonctionnement normal du système de gestion. L'effort en 2018 s'est porté sur la fiabilisation des données participants. Des outils utilisés dans le cadre de procédures normées tendent à améliorer la solidité des données participants sur lesquelles s'appuient la majorité des indicateurs du programme, dont ceux du cadre de performance. La nécessité d'un pilotage par les résultats semble maintenant une notion acquise par les parties prenantes du système. Il a été observé une meilleure remontée des données et les systèmes de vérification mis en place concourent à une fiabilité améliorée des données, notamment celles servant de base au cadre de performance. Par exemple, l'erreur détectée sur l'indicateur « taux de création d'entreprises » de l'OS 2.3 a été corrigée en apportant une définition plus précise de l'indicateur aux services et aux porteurs de projet.

3 - La mise en œuvre de procédures adaptées et sécurisées.

La gestion du programme 2014-2020 a nécessité l'appropriation des nouvelles règles communautaires et

nationales, mais aussi consécutives à des décisions locales. Ces règles recherchent à la fois une mesure plus pertinente de l'efficacité du PO, la sécurité de gestion des fonds communautaires et une plus grande accessibilité de ces fonds obtenue notamment par des mesures de simplification en faveur des bénéficiaires.

Ces procédures ont été adaptées et enrichies au vu de l'expérience apportée par les contrôles d'opérations mais aussi des enseignements acquis par la pratique de l'instruction et des certificats de service fait. Un groupe de travail permanent réunissant l'ensemble des services assure une mise à jour régulière des procédures touchant l'ensemble des aspects de la piste d'audit.

4 - La mobilisation des services par les opérations de contrôle.

En 2018, ont eu lieu les audits d'opérations réguliers. Les suites de l'audit de l'autorité d'Audit de 2017 ont aussi mobilisé les services pour la sécurisation du système de gestion. Parallèlement s'achevait en début d'année un contrôle de la Cour des comptes française. Ces événements ont fortement mobilisé les services à un moment où l'effort de certification devait s'accroître en vue de l'examen du cadre de performance.

5 - La recherche de solutions pour la dynamisation de l'axe 3.

Avec une réalisation de 73% de la valeur intermédiaire 2018, l'axe 3 accuse toujours un retard même si des progrès notables ont été accomplis en une année (46% en 2017). Les prévisions de réalisation des opérations programmées renvoient une valeur de 79%. Les objectifs intermédiaires de 2018 ne seront donc que partiellement atteints.

La situation est cependant hétérogène entre les mesures et certaines d'entre elles ne sont pas assurées de trouver la dynamique attendue.

Par exemple, celle relative à l'accompagnement et la sécurisation des parcours des emplois aidés et demandeurs d'emploi (mode marché) atteint un taux de programmation de 3%. La réforme en matière de formation impactant l'architecture globale des différents opérateurs (Région, OPCA) explique qu'aucun projet n'ait abouti. La réorganisation du système de formation depuis le 1er trimestre 2019 devrait permettre d'améliorer la réalisation de cette mesure.

L'action de lutte contre l'illettrisme, (8.4 millions d'euros de FSE prévus), est programmée à 71 % (3% en 2017). Si la prévention et la lutte contre l'illettrisme reste prioritaire, le porteur de projets en charge de ces opérations a rencontré des difficultés financières. Des actions sont entreprises pour identifier un nouvel opérateur le cas échéant.

Les opérations en chantiers écoles ont pris du retard en raison de longs processus de gestion liées aux procédures de marchés publics.

La mise en œuvre de certaines mesures s'est heurtée aussi aux difficultés de certains opérateurs, en

particulier ceux de nature associative, à se structurer pour mettre en œuvre les actions attendues.

En outre, la mise en œuvre du programme IEJ pour les années 2014 et 2015 a mobilisé les services sur le démarrage d'un deuxième programme et n'a pas de ce fait facilité le développement de projets nouveaux sur cet axe jusqu'en 2017.

L'insuffisance de programmation entraîne une faiblesse de la certification obérant l'atteinte des cibles intermédiaires du cadre de performance sur cet axe. Pour y remédier, l'autorité de gestion est intervenue sur plusieurs aspects de gestion. Des travaux d'analyse prospective ont été menés en 2018 afin de disposer d'éléments prévisionnels sur les réalisations. Les services ont été incités à rechercher de nouvelles pistes d'interventions conformes au cadre stratégique du programme. Ces travaux ont conduit à une proposition de modification du programme soumise à la Commission le 21 mars 2019. Ces modifications consistent en une ouverture de l'axe 3 à des opérations en faveur de l'inclusion des jeunes initialement orientés sur l'axe 2 dont les tensions financières sont prévisibles. Elles ouvrent aussi un accès à l'axe 3 aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de minima sociaux souhaitant se former dans des métiers d'aide à domicile et destinées au départ à des professionnels sur l'axe 1. Ces modifications ont été validées par la Commission le 08 mai 2019.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

L'action menée par l'autorité de gestion a porté sur 2 leviers :

Celui de la programmation tout d'abord, contribuant à l'atteinte ou au rapprochement des valeurs-cibles.

Celui des procédures relatives à la collecte de données maintenant opérationnelles, l'attention se portant davantage sur la fiabilisation des informations recueillies. Les efforts de rattrapage dans l'outil dématérialisé unique s'illustrent par un taux de complétude des données de 97%.

L'axe 1 - Il confirme sa bonne dynamique et l'atteinte de la valeur intermédiaire 2018 est garantie. A un niveau plus fin, l'OS1.1 a atteint sa cible. Le rythme de progression de l'OS (qui comporte une mesure unique) est donc conforme aux attentes. L'OS1.2 est encore plus avancé et contribue principalement à l'atteinte des objectifs 2018 de l'axe même s'il connaît des niveaux d'avancement hétérogènes (entre certaines mesures). Là aussi la cible intermédiaire 2018 est atteinte.

L'axe 2 - L'année 2018 a été marquée par l'atteinte de la valeur intermédiaire de 2018 (51% de la cible en 2017). Cette rapide progression est liée à l'enregistrement de plus de 22 000 participants supplémentaires dans le système d'information. Cet accroissement est lié à la fois à la programmation de plusieurs opérations mais aussi au suivi exercé sur les enregistrements de participants.

La situation entre OS est plus contrastée. L'OS 2.1 a aussi atteint sa cible 2018. De même, les OS 2.2 et 2.3 devancent les prévisions et ont dépassé l'objectif intermédiaire 2018.

En raison du retard de saisie de données participants et d'un retard de programmation, l'OS 2.4 est en retrait avec 60% de sa cible 2018. Cependant les prévisions sur les opérations soumises en comité avant le 31 décembre 2018 (108% de la valeur intermédiaire), permettent d'espérer une progression de cet indicateur.

Malgré quelques contrastes l'axe 2 se trouve dans les meilleures dispositions pour confirmer cette dynamique et atteindre son objectif final.

L'axe 3 – En raison d'une programmation atone, l'autorité de gestion s'est fortement mobilisée en 2018 pour définir un plan d'action visant à améliorer la situation pour la seconde partie de programmation.

Un premier levier d'action a été identifié permettant de proposer sur l'axe 3 des parcours d'inclusion aux jeunes, aux demandeurs d'emploi ou aux bénéficiaires des minima sociaux initialement imputés sur l'axe 2. Cet ajustement concerne par exemple des dispositifs structurants comme le RSMA ou celui de la 2ème chance.

D'autre part, de nouvelles propositions, aujourd'hui encore à l'étude (Cycle Préparatoire aux Études

Supérieures et à l'Insertion Professionnelle - CPESIP) et des opérations à venir (actions en faveur de l'égalité femme / homme, modules préparatoires à l'apprentissage et nouveaux projets pour les Missions locales) ouvrent des perspectives étendues.

Enfin, l'autorité de gestion a eu recours à des prestations externes afin d'accélérer la production de dépenses certifiées et relever ainsi le niveau de certification attendu. Pour autant, la faiblesse de la programmation ne permet pas d'attendre des remontées de dépenses suffisantes pour atteindre les objectifs financiers du cadre de performance.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
-----------------	--

L'objectif spécifique 1.1 se compose d'une seule mesure (1.01) dont l'objet est la prévention du décrochage scolaire et la lutte contre l'illettrisme. Rappelons qu'il s'agit d'un enjeu important pour le territoire puisque le taux de sortie sans diplôme des jeunes était de 11.6% en 2009 et le taux d'illettrisme de 15.5% en 2011. Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité financés sur la mesure permettent aux jeunes ciblés d'apprendre à apprendre, de savoir s'organiser et de devenir plus autonome. Leurs parents sont associés à cette démarche. Avec 1.9 M€ programmé sur 4.1M€ soit 46% de la maquette, les indicateurs de l'objectif maintiennent la trajectoire positive engagée les années précédentes. La dynamique repose sur trois structures qui réalisent une opération par an depuis 2015. La validation par l'autorité de gestion des opérations qui concernent l'année scolaire 2018-2019 permettra de porter ce niveau à 60%. Les projections de programmation laissent entrevoir un léger dépassement de la maquette puisqu'elle devrait atteindre 107%.

La cible 2018 de l'indicateur de réalisation (nombre de participants de moins de 25 ans) est dépassée. A noter qu'un rattrapage a été opéré en 2018 sur la remontée des données participants dans le système d'information. On relève une augmentation de 63% du nombre de participants (soit 1 302 participants supplémentaires). Le renseignement des derniers participants des opérations programmées en 2018 devrait accentuer cette tendance par la suite puisque selon les prévisions des opérateurs, plus de 500 participants sont encore attendus. Les perspectives pour la cible 2023 sont également favorables puisque selon les dernières projections, celle-ci devrait atteindre 111% à la fin du programme. On observe une étroite corrélation entre niveau de consommation de la maquette et le niveau de réalisation des indicateurs. L'indicateur de résultat retenu pour cette mesure suit la même tendance avec 55% de la cible 2023 d'ores et déjà atteinte.

L'objectif spécifique 1.2 se compose de 13 mesures (-1 mesure après modification du PO) qui visent essentiellement 4 thématiques : la formation, l'orientation, l'ouverture aux langues étrangères et l'ingénierie pour des missions d'observation, d'information, d'animation ou de professionnalisation des filières. Sur les 158 M€ (FSE) prévus en faveur de cet objectif, 72M€ ont été programmés (45%) au terme de l'année 2018. Le rythme de programmation des opérations va s'accélérer dans la seconde partie du programme. Les projections laissent présager un léger dépassement de la maquette.

On observe quelques disparités d'avancement. Trois tendances se dessinent :

Tout d'abord, celles pour lesquelles la programmation est faible (<30% de la maquette) ou nulle.

Parmi celles-ci, une mesure n'a pas encore démarré : la 1.10 (apprentissage des langues étrangères). Une demande vient cependant d'être déposée et devrait être instruite au cours de l'année 2019. Trois autres opérations pourraient élargir sur cette mesure d'ici 2021.

-Pour l'ancienne mesure 1.13, des difficultés organisationnelles ont retardé le lancement des premières opérations de la mesure. Suite aux travaux entrepris pour redynamiser l'axe 3, il a été décidé de gérer cette mesure sur l'axe de l'inclusion sociale avec une plus grande ouverture à un public en besoin d'inclusion tel que celui visé par l'axe 3.

La situation de la majorité des mesures en sous consommation est essentiellement liée à des retards administratifs et n'illustre pas la réalité de terrain.

-Mesure 1.02. Lieu multi partenarial, la cité des métiers est cofinancée afin d'accueillir le public pour l'accompagner sur les sujets : d'orientation, de formation, d'emploi, de reconversion, de création d'entreprise ou de mobilité. Avec 17% de la maquette programmée au 31 décembre 2018, la mesure présentait un léger retard qui s'explique par un décalage administratif entre la période de réalisation de l'opération et la finalisation de l'instruction du dossier. Les opérations 2017 et 2018 ne sont pas encore proposées à la programmation. Un rattrapage a malgré tout été opéré portant ainsi le niveau de consommation de la maquette à 34% (1.7M€ FSE) en 2019.

-Mesure 1.04. A l'issue de l'exercice 2018, 19% de la maquette a été consommée sur cette mesure dédiée aux formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets. Le niveau de programmation est aussi impacté par un retard administratif. En ce qui concerne par exemple les opérations de formations dans les métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies, les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 n'ont pas encore été instruites. Elles représentent à elles seules près de 5M€. De la même manière un rattrapage va être opéré pour les formations dans le domaine du tourisme et du BTP. La situation mitigée de la mesure résulte également de la concurrence avec un autre dispositif lancé en décembre 2015 (le plan 500 000) puisqu'ils partagent le même public cible : demandeurs d'emploi. Les indicateurs présentent une situation plus avantageuse puisque la cible 2018 est quasiment atteinte (95%).

-Mesure 1.07 SG (Ingénierie et missions d'analyse de l'offre de formation gérés en subvention globale). 28% de la maquette était programmée sur cette mesure au 31 décembre 2018. L'agrément de l'opération 2017-2018 lors du comité de programmation du 7 février 2019 a permis de relever ce taux à 56%, ce qui est plus conforme au rythme d'avancement attendu.

La situation de la mesure 1.11 (Plan Anglais) est particulière. Aucune opération supplémentaire n'a été programmée en 2018. Seul 1.1M€ sur les 14M€ prévus ont été engagés (7.9%). La mesure a récemment fait l'objet d'une redéfinition stratégique de ses champs d'intervention. Le volet scolaire a ainsi été retiré au profit du volet entreprise. Les prochaines évolutions du programme post-examen de performance permettront de déterminer les besoins réels de cette mesure.

Toujours au sein de L'OS 2.2 une autre tendance se dégage, celle des mesures au rythme d'avancement

satisfaisant. Quatre mesures sont concernées :

-Mesure 1.03 (Amélioration des niveaux de qualification et accessibilité aux formations supérieures). La moitié de l'enveloppe financière a été programmée. La programmation à venir devrait porter le taux de consommation de la maquette à 64%. Les perspectives pour la suite du programme sont également favorables puisque 106% de la maquette devrait être programmée en 2020. Au niveau des indicateurs, la situation est également positive puisque la cible 2018 de l'indicateur de réalisation (nombre de participants) est atteinte tandis que la cible 2023 progresse convenablement (64%). Selon les projections, les dernières années de programmation devraient permettre d'atteindre la cible finale à 96%.

-Mesure 1.06. Elle concerne les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer. Le déploiement de la mesure est plutôt satisfaisant puisque 18 opérations, représentant 45% de la maquette, ont été programmées. 5 opérateurs différents émergent annuellement sur cette mesure. La programmation des opérations prévues au cours du premier semestre 2019 permettra d'atteindre 60% de la maquette financière. La cible 2018 est atteinte tandis que 58% de la cible 2023 est réalisée.

-Mesure 1.09. Avec deux opérations programmées (16.4M€), la mesure consomme 38% des crédits prévus. L'acteur de cette mesure est l'AFPAR (Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes à La Réunion) qui apporte sa contribution aux politiques publiques en proposant des formations rémunérées qui conduisent à un titre professionnel reconnu par les entreprises et délivré par le ministère chargé de l'emploi. La cible 2018 de l'indicateur de réalisation est atteinte et les perspectives pour 2023 sont favorables.

-Mesure 1.12. Cette mesure qui vise les formations par l'apprentissage dans le secteur agricole et la foresterie est extrêmement dynamique puisque 72% de la maquette est consommée. La situation des indicateurs est également favorable puisque la cible 2023 est en passe d'être atteinte (95%). Considérant le rythme d'avancement de cette mesure, la suite de la programmation pourrait faire l'objet de tensions financières.

Enfin, dernière tendance, certaines mesures sont en surconsommation.

-Mesure 1.05. La mesure qui concerne les formations sanitaires et sociales est en tension depuis deux ans puisque la maquette est consommée à 165%. Les crédits mis à disposition ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins identifiés dans le secteur. Certaines programmations ont été suspendues dans l'attente d'une meilleure visibilité après à l'examen de performance. La modification de la maquette a doté la mesure de 0.75M€ de crédits supplémentaires sans doute insuffisants pour répondre aux besoins. De façon corollaire, la cible intermédiaire 2018 de l'indicateur de réalisation est atteinte.

-Mesure 1.07 (Ingénierie et missions d'analyse de l'offre de formation). Avec trois nouvelles opérations programmées en 2018 soit 1.3M€ (FSE), 90% de la maquette financière est désormais consommée.

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
-----------------	--

Axe 2 : Une montée en charge à compter de 2016 qui se poursuit en 2018

L'axe 2 est structuré autour de 4 objectifs spécifiques proposant la mise en œuvre de 16 mesures. Au total, 89 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 150.4 M€, soit 67% des crédits prévus et la cible intermédiaire 2018 est désormais atteinte. Ce niveau de réalisation dépasse les prévisions de programmation linéaire avec une hypothèse de fin de programmation en décembre 2021. Sur le plan qualitatif, ces opérations concourent pleinement aux objectifs du PO Réunion, en soutenant notamment la formation des jeunes par la voie de l'apprentissage ou de dispositifs particuliers, mais aussi par une très forte intervention en soutien à la mobilité qu'elle soit professionnelle ou formative.

L'objectif spécifique 2.1 se concentre sur la mise en parcours vers l'emploi des personnes par l'accroissement des compétences dans les domaines d'activité porteurs et par des actions d'insertion dans une optique d'intégration directe dans un emploi ou d'un accès à une formation. Il cible une large typologie de groupes cible (demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes scolarisés). Il vise aussi pour les mêmes objectifs une augmentation du nombre de départs en mobilité formative ou d'emploi. Les opérations programmées sont de montant élevé attestant du ciblage du programme sur les dispositifs structurants pour le territoire. La part de crédits fléchés sur le soutien à la mobilité est en correspondance avec les enjeux révélés par le diagnostic préalable à la détermination de la stratégie. Le montant FSE programmé est de 52.3 M€, soit 48% des crédits prévus. Le niveau des indicateurs jusqu'alors insatisfaisant en raison de retard de programmation et de saisie de données dans le système de gestion de données a considérablement évolué. La programmation a ainsi progressé de 33% tandis que la collecte de données de réalisation a progressé elle de 180%, en grande partie sur les dispositifs de mobilité. Le sous-objectif de cible intermédiaire 2018 est atteint.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

Ainsi la mesure 2-01 « *Prestations club séniors* » en faveur de l'emploi des séniors de plus de 50 ans enregistre 2 opérations mobilisant 0.6 M€ de FSE en faveur de 612 participants.

La mesure 2-02 intitulée « *Favoriser les actions axées vers l'employabilité* » pour la mise en parcours vers l'emploi a comptabilisé 4 opérations pour un montant de 3.8 M€ de FSE bénéficiant à 2 639 participants.

La mesure 2-03 « *Plateforme jeunes diplômés et cadres* » pour l'accompagnement individuels des jeunes diplômés (- de 30 ans et de niveaux I et II) et des cadres, en priorité ceux dont le projet professionnel et le métier recherché sont définis compte 2 opérations pour 1 281 participants.

Les mesures 2-04 et 2-05 intervenant en faveur de la mobilité des étudiants ont permis la programmation de 3 opérations mobilisant 20.3 M€ de FSE en faveur de 10 144 étudiants.

La mesure 2-06 accompagne les jeunes en formation en alternance lorsque la mobilité est nécessaire. Elle a mobilisé 1.2 M€ de FSE sur 2 opérations en faveur de 371 jeunes.

Le dispositif de mobilité éducative et professionnelle encadré par la mesure 2-07 vise à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi et l'accompagnement des étudiants par l'aide à la mobilité et l'aide à la première installation des participants. Il a concerné 1 171 participants pour 2 opérations mobilisant 11.6 M€ de FSE.

La mesure 2-08 favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi dans une optique prioritaire de recherche d'emploi a enregistré 3 opérations mobilisant 13.4 M€ de FSE en faveur de 3 796 participants. La cible 2018 est déjà atteinte.

La situation globale sur l'objectif est satisfaisante et a contribué avec succès à l'atteinte de l'objectif intermédiaire 2018 de l'axe 2.

Concernant **L'objectif spécifique 2.2**, Les risques signalés précédemment sont donc maintenant très fortement atténués, comme l'avaient prévu les analyses prospectives menées. L'objectif vise plus spécifiquement l'augmentation du nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi à travers des dispositifs emblématiques tels que le RSMA ou l'apprentissage. Il se complète des dispositifs particuliers tels que celui de la 2ème chance ou cherche à agir sur le repérage des jeunes par les services de suivi et d'appui qui proposent à ces publics un accompagnement renforcé. Le montant FSE programmé est de 87.6 M€ de FSE, soit 93% des crédits prévus. La cible intermédiaire 2018 est atteinte.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

La mesure 2-09 relative au dispositif de la 2ème chance a répertorié 6 opérations pour un montant FSE de 5.6 M€, soit 100% des crédits prévus. La réalisation est de 2 748 participants ce qui garantit l'atteinte de la cible 2018. Ce dispositif s'intéresse aux jeunes adultes (majoritairement âgés de 18 à 25 ans) ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an, sans aucune qualification. Il utilise de nouvelles approches pédagogiques avec notamment l'intervention de réseaux d'entreprises.

La mesure 2-10 intitulée « RSMA » comptabilise une opération de 15.2 M€ de FSE pour 2 132 participants. Le dispositif associé vise la resocialisation des jeunes en inculquant les principes fondamentaux de la vie en société, la remise à niveau scolaire permettant un certain degré d'autonomie dans l'accomplissement de la plupart des actes administratifs propres au citoyen, la délivrance d'une formation professionnelle qualifiante de nature à trouver un emploi ou à reprendre un cursus débouchant sur l'obtention d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur. L'opération précédente a été cofinancée par le programme IEJ en 2015. Le PO FSE territorialisé a pris le relais du financement de ces opérations en 2016 et 2017.

La mesure 2-11 la plus dotée financièrement est liée à la formation par la voie de l'apprentissage a soutenu 22 opérations pour un montant de 64.8 M€ de FSE, portant la programmation de la mesure à 91% des crédits prévus. Avec 18 119 participants réalisés, il est confirmé que l'objectif 2018 est atteint. L'apprentissage tel que développé à La Réunion consiste pour l'essentiel en des formations sur la base de contrats de travail en apprentissage par alternance donnant à de jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire, des compétences générales, théoriques et pratiques, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou

technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

La mesure 2-12 « *Lever les freins à l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés* » est maintenant programmée à 100% des crédits prévus, soit 2 M€ de FSE. Elle a touché 109 participants accompagnés sur un projet d'inclusion au sein d'une structure comportant une phase d'internat visant l'acquisition des règles fondamentales de la vie en société et sollicitant l'expression de la responsabilité et de la citoyenneté.

L'objectif spécifique 2.3 vise au développement de projets de création, de consolidation, de reprise, de transmission et de développement d'activités et d'emploi, notamment par les publics en difficulté ou en situation de précarité professionnelle. Le montant FSE programmé est de 5 M€, soit 46% des crédits prévus.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

Une mesure unique (2-13) soutient les opérations qui contribuent à cet objectif spécifique en proposant un accompagnement des porteurs de projet de création de reprise et de développement d'entreprise qui a soutenu 30 opérations. La comptabilisation de 7 533 participants permet de confirmer l'atteinte de l'objectif intermédiaire 2018. La mesure est dynamique et portée par des opérateurs ancrés sur le territoire, travaillant en réseau et touchant un public nombreux.

L'objectif spécifique 2.4 vise le maintien en emploi des actifs susceptibles d'être menacés de chômage. Des formations prenant en compte l'expérience professionnelle du participant, des bilans de compétences permettant d'orienter dans les meilleures conditions le plan d'action. Le montant FSE programmé est de 5.4 M€, soit 42% des crédits prévus. 59% des réalisations ciblées pour 2018 sont comptabilisées. Ce faible niveau de réalisation tient beaucoup au faible taux de renseignement des données dans le système de collecte. L'autorité de gestion poursuit ses interventions auprès des services et des bénéficiaires ce qui a permis une amélioration de la situation même si un effort complémentaire reste nécessaire. On peut mettre en regard de ce chiffre la valeur prévisionnelle des opérations concernées qui élèverait le niveau de réalisation prévisionnel à 103%. Une mesure en particulier doit continuer à être dynamisée. Il s'agit de la mesure 2-14 décrite ci-après.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

La mesure 2-14 intitulée « *Soutenir la GPEC et anticiper les mutations économiques* » cherche par le soutien du FSE à contribuer à améliorer les démarches d'anticipation et de meilleure gestion des mutations économiques sur les territoires, en prenant appui sur la concertation sociale et la mise en réseau des différents types d'acteurs œuvrant dans ce champ.

6 opérations sont intervenues en réponse à 3 problématiques :

- L'accompagnement des acteurs d'entreprises au développement du dialogue social ;
- La prévention du risque d'exclusion professionnelle en vue de réaliser des actions de maintien dans

l'emploi.

- Le renforcement de la professionnalisation des salariés et la sécurisation des parcours professionnels par l'adaptation et/ou le développement des compétences des salariés.

La mesure 2-15 orientée vers la formation des actifs soutient 5 opérations d'un montant de 4.1 M€ de FSE. Le niveau de programmation comptabilisé à 66% est satisfaisant. Répondant aux mêmes objectifs, on peut noter la création d'une mesure « 2-15 - Subvention globale » et gérée par l'organisme intermédiaire « Conseil Régional » sur les recommandations de l'autorité d'audit pour une meilleure traçabilité de l'intervention des services.

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
-----------------	---

L'axe 3 se compose maintenant de 18 mesures actives qui présentent un niveau d'avancement inégal.

Des mesures ont une trajectoire dynamique dont une supérieure (3-07B) aux prévisions

Deux opérations chantiers écoles (mesure 3.07 B) mises en œuvre depuis le début du programme ont déjà mobilisé 100% de la maquette (0.845M€ FSE). L'enjeu d'impliquer un public faiblement qualifié, en particulier les jeunes sortis du système scolaire, dans un projet local d'utilité collective, en vue de retrouver une activité répond à des besoins forts et à l'évidence, l'acquisition simultanée de compétences professionnelles, techniques, sociales par la mise en pratique est une approche concluante. Au niveau du cadre de performance, les cibles sont atteintes.

La mesure 3.10 « Égalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi » atteint un taux de programmation de 85 % avec 11 opérations programmées. Cet enjeu local visant à lutter contre l'inégalité des genres et des chances s'inscrit bien dans les objectifs de la stratégie 2020. De manière individuelle, les 593 femmes bénéficiaires notamment migrantes sont accompagnées dans la définition et la prise en compte de leurs capacités à être actrice de leur projet de vie (projet professionnel, autonomie, ...).

La mesure 3.04 « Actions de lutte contre l'illettrisme » dotée d'une enveloppe de 5,9 millions d'euros de FSE a soutenu 5 opérations pour un taux de programmation de 71 %. 3 opérations concernent des actions conduites au titre de la commande publique de formation pour permettre aux personnes d'acquérir des compétences clés. 2 opérations mettent en œuvre des actions de professionnalisation des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et des acteurs de l'orientation et du conseil en évolution professionnelle, et soutiennent un appui technique au pilotage du dispositif global.

La mesure 3.02 - « Accompagnement, vecteur d'égalité des chances » (65% programmés) présente un état d'avancement satisfaisant et contribue au cadre de performance puisque les cibles intermédiaires 2018 sont atteintes. Elle a permis de soutenir 5 prestations de formation dédiées à un public très éloigné de l'emploi (personnes sous-main de justice, illettrées). Il s'agit d'actions de redynamisation sociale privilégiant le développement personnel, l'acquisition des savoirs de base (savoir-être, savoir-faire) et l'élaboration de projets individuels, éléments clés pour faciliter leur intégration dans la société. Selon les

projections, la trajectoire de la mesure devrait poursuivre sa dynamique.

La mesure 3.05 – « Chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement », concerne des opérations portées par l'Office National des Forêts afin d'encadrer des personnes très éloignées de l'emploi dans un contexte de 1ère mise en situation professionnelle. Plus de la moitié de l'enveloppe financière (61%) est engagée. Selon les prévisions, cette mesure consommera la totalité des crédits prévus.

Plusieurs mesures sont à un niveau de programmation conforme aux prévisions à mi-parcours

La mesure 3.12 « Favoriser la mixité et l'égalité des sexes et lutter contre toute forme de discrimination » enregistre 5 opérations et mobilise 43% des crédits programmés. Les actions soutenues développent, sous différentes formes (sensibilisations du système éducatif, interventions dans les entreprises, administrations, séminaires, etc...), la question de la promotion de l'égalité Homme / Femmes et de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Les prévisions en termes d'opérations à venir permettent de confirmer que cette mesure va poursuivre sa dynamique.

La mesure PLIE (3.06) atteint un taux moyen de programmation de 34%. Au niveau des indicateurs de réalisation, la situation est plus favorable, puisque la cible intermédiaire 2018 est atteinte, et au regard des prévisions de programmation la mesure va connaître de meilleures réalisations. Les 6 opérations mises en œuvre ont eu pour effet de proposer un accompagnement renforcé pour plus de 4500 personnes éloignées du marché du travail de plusieurs EPCI et communes du territoire pour un montant de crédits FSE de 5.6 M€.

La mesure 3.08 « Accompagnement de public en grandes difficultés » atteint un taux de programmation de 41% à mi-parcours, ce qui est conforme aux prévisions. Les 8 opérations mises en œuvre proposent un accompagnement global pour des personnes en situation de grande précarité ou en rupture sociale prenant en compte la dimension hébergement et logement, considérée comme un point de départ pour engager ce processus de reconstruction et de remobilisation. Certaines d'entre elles visent en particulier les personnes victimes de violences conjugales ou marginalisées et les jeunes très désocialisés (2.7 M€ FSE).

Les mesures en sous réalisation

La mesure 3.01A « Soutenir les actions innovantes en faveur des jeunes » atteint un taux de programmation faible à mi-parcours (19%). Deux opérations portées par des Missions locales ont été sélectionnées. Elles visent à soutenir les démarches d'accompagnement d'insertion professionnelle (prospection après des petites et moyennes entreprises, à l'entretien d'embauche, etc) proposées aux jeunes décrocheurs et sans qualification, sur la base d'une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs (associations de quartier, éducateurs de rue, entreprises, mairies, etc)

Les prévisions de programmation de 6 nouvelles opérations permettront de contribuer à la redynamisation de cette mesure.

Les mesures 3.03A et 3-03B « Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des emplois aidés et demandeurs d'emploi » enregistre un taux de programmation de 36%. L'impact est d'autant plus négatif que cette mesure mobilisait un tiers des crédits de l'axe. Le décalage entre les opérations effectivement réalisées et celles présentées en comité de programmation associé à la réforme en matière de formation impactant l'architecture globale des différents opérateurs (Région, OPCA) expliquent cette contre-performance. Les évolutions élaborées dans le cadre d'une modification de la maquette devraient ouvrir de nouvelles possibilités de programmation à ces mesures.

Les mesures non réalisées

La mesure 3.01 B « Pack Jeunes Citoyen » n'enregistre aucune opération à ce jour. Elle soutient un nouveau dispositif d'accompagnement des jeunes intégrant une dimension de parrainage. L'objectif est d'accompagner 850 jeunes avec une nouvelle offre de services. Des difficultés techniques au regard du cadre réglementaire communautaire pour déterminer les modalités de soutien adaptées et pour mobiliser les parrainages ont entravé le démarrage de cette mesure.

La mesure (3.07 A) « Insertion par l'activité économique » a pour objectif d'optimiser l'accompagnement des publics suivis par des SIAE en participant notamment à la résolution de problématiques sociales afin d'améliorer l'employabilité de ces publics et d'améliorer la professionnalisation des encadrants.

Des ajustements sont en cours afin de mieux calibrer l'opération, un projet est à ce titre actuellement à l'étude, porté par Pôle emploi, en direction des personnes en parcours d'insertion dans les SIAE. Une 1ère opération pourrait faire l'objet d'une programmation en 2019, permettant de mobiliser plus de 450.000€ et touchant plus de 1.000 bénéficiaires pendant 3 ans.

Deux autres mesures sont concernées : « Service à la personne en faveur des publics dépendants » (3.09) (2.5% de la maquette de l'axe 3) et « Accueil familial spécialisé » (3.11). Il s'agit de projets nouveaux envisagés pour répondre à un double enjeu d'insertion et d'aide aux personnes fragilisées. La mise en œuvre de ces projets a rencontré plusieurs freins :

- Des difficultés à bien adapter les dispositifs aux règles du FSE.
- Une difficulté pour l'opérateur identifié à se structurer pour mettre en œuvre les actions attendues au titre de la mesure « Service à la personne en faveur des publics dépendants » qui cible des projets devant permettre à des personnes allocataires de minima sociaux de valoriser leur expérience et avec accompagnement adapté, d'obtenir une qualification dans le secteur des services à la personne.

L'axe 3 enregistre donc un niveau de programmation qui reste préoccupant malgré les efforts entrepris. La proposition de modification du programme, ouvrant l'axe 3 à de nouvelles possibilités d'interventions en faveur de l'inclusion des personnes à travers des dispositifs existants ou nouveaux devrait permettre de prétendre à une réalisation des cibles de fin de programme.

Axe prioritaire	4 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES TOUT EN CONSOLIDANT LE PARTENARIAT.
-----------------	--

L'axe 4 est programmé à 16% des crédits prévus.

En 2018, 4 opérations ont été sélectionnées mobilisant une enveloppe globale de plus de 2,5M€ de FSE. L'autorité de gestion s'est dotée de moyens de gestion, dès 2016, par le recrutement de 14 ETP afin de contribuer à la mise en œuvre efficiente et efficace du programme.

Ce renforcement de l'expertise technique s'est traduit sur le plan opérationnel par, d'une part, la prise en charge des frais de fonctionnement relatifs à la préparation, la gestion, l'instruction, la publicité et la communication, le suivi et la mise en œuvre, la coordination, le contrôle et l'évaluation des actions du FSE, et d'autre part, par la formation de l'ensemble les agents intervenant sur les missions d'instruction, d'audit, de gestion finance, d'animation/pilotage.

A ce titre, le programme de formation mis en place par la DIECCTE en 2016-2017-2018 a permis d'aborder différents sujets inhérents à la gestion du programme à savoir : l'instruction, les CSF, les aides d'Etat, la comptabilité publique, la réglementation européenne, la lutte contre la fraude, les règles de la commande publique, etc. Si chaque année des sessions liées à l'instruction et au CSF sont renouvelées afin de former de nouveaux arrivants ou d'actualiser les pratiques, des modules spécifiques sont également programmés. Aussi, en 2016, 33 agents ont été formés à l'instruction et aux CSF. En 2017, 97 agents sont présents sur plusieurs modules de formation (CSF, Aides d'Etat, contrôle interne et lutte antifraude, logiciel Excel, la réglementation européennes, Synergie).

En 2018, de nouvelles sessions ont mobilisé 97 agents autour de la commande publique dans le cadre d'une opération FSE, les Aides d'Etat, logiciels CALQ.

En dépit de ces mesures prises pour assurer une efficacité dans la gestion des programmes, certains gestionnaires ont néanmoins rencontré d'importantes difficultés liées au turn-over des équipes en charge de l'animation et de la gestion du programme. Pour y faire face la DIECCTE a fait le choix d'externaliser une partie des contrôles relevant de son périmètre et de celui de la Direction de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale. Un 1er bilan permet de comptabiliser une quarantaine de contrôles réalisés pour le compte de l'autorité de gestion de manière efficace et sécurisée et dans des meilleurs raccourcis.

Également programmée en 2018, une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été lancée sur la période 2016-2017 afin d'accompagner l'autorité de gestion dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication validée fin 2018. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée par l'autorité de gestion en matière d'appui individualisé et d'animation collective réalisées tant auprès des porteurs de projets que des bénéficiaires.

Ce plan de communication vise à la fois à faire connaître au plus grand nombre les actions soutenues ou susceptibles de bénéficier du soutien du FSE, de valoriser et faire connaître les bonnes pratiques et initiatives exemplaires et novatrices mais aussi de diffuser les résultats et l'impact des expérimentations conduites et les travaux d'évaluation. Ce plan se développe selon un processus permanent d'information avec le développement progressif d'outils divers (site web dédié en complémentarité du site internet

Europe préexistant, affichages, objets publicitaires, impressions, conception de film/vidéo, newsletters, sondage/évaluation, événements, etc).

Enfin, conformément aux obligations réglementaires en matière de suivi et d'évaluation inscrites au plan d'évaluation, deux actions d'évaluation ont été lancées en 2018 (0.90M€ de FSE par évaluation) afin d'orienter le pilotage du programme vers la performance au regard des réalisations (état d'avancement, rythme, freins, analyse des écarts, capacité d'atteinte du cadre de performance, etc) et des pistes d'actions et de recommandations pour une exécution efficace et efficiente du programme.

Les évaluations ont porté sur la mise en œuvre à mi-parcours du Programme Opérationnel et sur la thématique portant sur les dispositifs de mobilité. Il s'agissait de mesurer les différents aspects de la gestion et d'analyser l'efficacité (stratégie adaptée, résultats atteints, système de collecte des données), l'efficacité (rapport moyens/résultats obtenus optimisés), et l'impact global du programme. (Plus-value à court terme, moyen terme et long terme) impliquant l'ensemble des parties prenantes : porteurs/bénéficiaires, services instructeurs, participants.

La mise à disposition des moyens de l'axe 4 est nécessaire à l'animation, la coordination, la préparation, la mise en œuvre, et le suivi dans un souci de qualité, d'efficacité et de transparence tout au long du programme jusqu'à sa clôture. Les opérations liées à la mise à disposition des moyens humains et matériels seront donc reconduits chaque année.

Pour la 2ème partie du programme, les prochaines évaluations seront tournées vers l'étude d'impact des 3 axes du PO FSE Réunion et la contribution du programme aux principes horizontaux. Malgré un démarrage tardif, la programmation des enquêtes menées sur le devenir des participants 6 mois après la sortie d'une opération cofinancée par le fonds social européen, est également prévue.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, service de l'État chargé d'animer la politique publique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations, est un acteur essentiel du sujet. Associée dès la conception du programme, elle a apporté sa contribution par la proposition de mesures déterminant le cadre de mise en œuvre d'opérations spécifiques à la problématique identifiée mais aussi à sa prise en compte dans l'ensemble du programme. En outre, elle participe aux Comités nationaux de suivi et peut émettre des avis et observations dans ce cadre. La dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes et celle de la non-discrimination est appréhendée à un double niveau dans le PO FSE.

Modalités visant à garantir l'intégration de la dimension du genre et de la lutte contre les discriminations.

La prise en compte systématique du principe d'égalité femmes/hommes et de non-discrimination traverse la gestion du programme notamment lors de la sélection et de la gestion locale des opérations.

La prise en compte des principes horizontaux est vérifiée à plusieurs étapes de la gestion du programme et du suivi des opérations.

Les modalités d'instruction amènent les acteurs du système (instructeurs, bénéficiaires...) à s'interroger systématiquement sur la prise en compte de ces principes et à intégrer cette réflexion dans leurs pratiques.

Le Comité local de suivi rendant un avis consultatif sur les projets qui lui sont soumis examine aussi cette prise en compte à travers les rapports d'instruction.

Contribution du PO à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations

16 opérations aujourd'hui programmées sur l'axe 3 du PO ont notamment pour vocation de participer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. 10 opérations visent à intervenir directement auprès de femmes repérées en difficulté. Le FSE soutient aussi des actions de sensibilisation à l'égalité dans les structures d'enseignement, auprès des partenaires associatifs, des entreprises, des agences de communication, des médias et du grand public.

Les données disponibles pour 2018 reflètent une représentation par genre légèrement déséquilibrée avec 47% de femmes (43 816) contre 53 % d'hommes (49 134). La participation féminine reste inférieure sur l'axe 2 (44% de femmes et 56% d'hommes). Les raisons de cette différence restent à investiguer. En revanche la représentation féminine est plus équilibrée sur l'axe 1 (51% de femmes et 49% d'hommes). L'axe 3 voit une prédominance de la représentation féminine (53% des participants) en raison de la mise en œuvre d'opérations en faveur de l'égalité destinées au public féminin.

Sur la question de la non-discrimination, sur 92 799 participants ayant complété les informations sur le handicap, 1 284 se déclarent en situation de handicap, soit 1.38 %. Si cette proportion est très faible, il ressort de l'analyse que presque toutes les mesures du PO comportent quelques participants qui présentent ce profil. Ils sont donc peu nombreux mais présents sur de nombreux champs d'intervention du FSE.

Par ailleurs, sur 92 836 participants ayant complété les informations sur leur origine, 27 731 ne se sont pas prononcés (30%) et 4 480 confirment être d'origine étrangère (5%). La proportion est supérieure sur l'axe 3 (6.85%) qui comporte des opérations dédiées à l'inclusion sociale des personnes issues de la zone océan Indien.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'ensemble des opérations du PO intègre une réflexion sur le respect du principe de développement durable et sa prise en compte est assurée dès la demande du bénéficiaire à travers un questionnement spécifique. Elle constitue un des éléments d'analyse du projet par le service instructeur. Cette préoccupation était déjà présente dans les travaux préparatifs de mise en œuvre du PO. Ainsi, les propositions de mesures émanant des groupes de travail partenariaux, préfigurant les fiches-actions correspondant aux appels à projet, intégraient déjà cette dimension. Cette préoccupation trouve son application concrète au niveau des opérations en soutenant le renforcement des compétences humaines dans les domaines spécifiques ou en mettant directement en œuvre des actions dédiées à la gestion durable des ressources. En complément, les structures bénéficiaires elles-mêmes s'organisent en interne pour promouvoir le développement durable.

Ainsi de manière transversale sont menées de nombreuses actions de sensibilisation des participants de tous âges, dans le cadre de formations qualifiantes ou en entreprise, sur les thématiques environnementales telles que le tri sélectif, la consommation maîtrisée des fluides mais aussi la préservation de la biodiversité réunionnaise. Plus spécifiquement, certains bénéficiaires promeuvent le développement durable appliqué à leur domaine de formation. Par exemple les formations maritimes interviennent sur la gestion des ressources et des polluants sur les navires. Dans les formations agricoles, les principes de l'agro-écologie, l'utilisation des produits agricoles dangereux et la rationalisation de la consommation d'eau sont des thématiques privilégiées.

Certains bénéficiaires mettent en place des actions inspirées du développement durable : mise en œuvre de projets éco-citoyens, chantiers d'insertion pour la conservation de la biodiversité, entretien des sentiers et des forêts publics, plantation d'espèces endémiques et indigènes ou encore avec l'implantation de toilettes sèches sur les sites touristiques, notamment isolés.

Des projets de création d'entreprise soutenus s'inscrivent pleinement dans une démarche de développement durable, notamment dans le domaine de l'économie circulaire et du soutien aux micro-filières agricoles de produits locaux destinés à la vente en circuits courts. En complément, les structures d'accompagnement aux créateurs d'activité vérifient que ces derniers intègrent le respect des normes environnementales au moment du montage de dossier de présentation du projet et tout au long de l'accompagnement.

Sur le plan de l'organisation interne des structures bénéficiaires, des opérateurs organisent des sessions de sensibilisation de leurs salariés à l'impact environnemental des activités menées dans le cadre des opérations cofinancées. Mais surtout, l'action des bénéficiaires est positive au niveau de la gestion économique de leurs moyens de fonctionnement et ressources bureautiques. Ils mettent en place des stratégies d'économie de papier et d'énergie (extinction des postes informatiques après utilisation, priorité à l'aération naturelle des bureaux ...), numérisation des documents pour l'archivage, utilisation de systèmes dématérialisés pour la gestion des opérations.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Total	0,00	0,00%

Le soutien du fonds social européen aux objectifs d'atténuation du changement climatique est, de par la nature même de ses interventions, principalement du soutien aux personnes, nécessairement limité. Seules quelques opérations ponctuelles pourraient éventuellement à l'avenir relever d'un thème secondaire du FSE orienté pour la transition vers une économie à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources. Cette préoccupation traverse cependant l'ensemble de la gestion du programme et la description de chaque projet sélectionné doit identifier de quelle manière cette problématique est prise en compte à travers un questionnement spécifique.

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Depuis l'approbation du PO FSE, les partenaires ont été impliqués dans l'élaboration et la validation des fiches actions, étape préalable à la mise en œuvre du programme, ainsi que dans sa mise en œuvre et son suivi, conformément au code de conduite européen sur le partenariat adopté le 7 janvier 2014.

Implication du partenariat dans l'élaboration et la validation des fiches actions

L'élaboration et le processus de validation des fiches actions intégrant les critères de sélection ont fait l'objet d'une large concertation, à plusieurs niveaux :

- La concertation avec le partenariat local – Etat, Région et Département – sur le plan de la gouvernance commune et de leur contribution au titre des contreparties nationales, s'est déroulée de janvier à mars 2015, sous forme de groupes de travail entre les services contributeurs des 3 partenaires et des avis du Comité local de suivi.
- La concertation avec le conseil consultatif, CESER, s'est déroulée en avril 2015, sous la forme de réunions de présentation des fiches actions par l'autorité de gestion.
- Enfin, les critères de sélection des opérations ont été présentés et validés par le premier comité de suivi du programme, le 30 avril 2015.

Implication du partenariat dans la mise en œuvre du programme

Le partenariat local - Etat Région et Département - est impliqué dans la mise en œuvre du programme à travers sa participation au Comité local de suivi, chargé d'émettre un avis sur les projets soumis au cofinancement de l'UE, avant sélection par les instances de l'autorité de gestion. Ce Comité s'est réuni à 8 reprises en 2015, à 11 reprises en 2016 et 2017, à 12 reprises en 2018, au rythme moyen d'une réunion par mois.

Par ailleurs, des points particuliers de mise en œuvre et de gouvernance sont décidés lors de comités de pilotage réunissant le partenariat local - Etat, Région et Département -, organisés selon les besoins (9 en 2018).

La construction du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle et du guide de procédures a aussi associé les partenaires aux travaux visant à apporter la meilleure sécurisation de la gestion du programme.

Cette participation a voulu prendre en compte les particularités du programme territorial unique.

Dans l'objectif de redynamisation de l'axe 3, le partenariat a aussi tenu un rôle prépondérant dans les orientations retenues. Il a été étroitement associé à la construction d'une proposition de PO modifié, sur la base d'une analyse prospective commune et d'orientations partagées.

Implication du partenariat dans le suivi du programme

Les représentants des autorités régionales, locales et urbaines, les partenaires économiques et sociaux et les représentants de la société civile sont impliqués dans le suivi du programme à travers leur participation au Comité National de Suivi plurifonds. Ce comité s'est réuni à cinq reprises depuis l'adoption du programme :

- 30 avril 2015 : validation du règlement intérieur et des critères de sélection des opérations des PO FEDER et FSE,
- 7 octobre 2015 : validation des critères de sélection des opérations et de la stratégie de communication du PDRR, approbation des plans d'évaluation des PO FEDER et FSE
- 25 avril 2016 : information sur l'avancement des programmes, approbation des rapports annuels de mise en œuvre 2015 des PO FEDER et FSE
- 09 novembre 2017 : information sur l'avancement des programmes, 1ère modification du PO FSE
- 23 novembre 2018 : information sur l'avancement des programmes, orientations pour une dynamisation de l'axe 3.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

La période de programmation 2014-2020 est orientée vers une recherche de performance dans l'utilisation des FESI. Sa réussite est directement analysée à partir des réalisations mesurées et les résultats obtenus.

Dans cette perspective, le PO FSE Réunion a prévu un programme d'actions basé sur la nécessité de déployer un plan de formation destiné à la formation des agents, la mise en place d'un système fiable de collecte de données et la mise en œuvre des activités d'évaluation réglementaire, et tout autre évaluation complémentaire dont l'objet serait d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du FSE.

Celui du PO FSE Réunion 2014-2020 adopté par le Comité national de suivi en octobre 2015, a prévu six évaluations pour la période de programmation 2014-2020.

Deux se sont déroulées en 2018 : une évaluation de la mise en œuvre du PO et une évaluation thématique portant sur les dispositifs de mobilité. Ces études ont fait l'objet d'un marché public passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en deux lots et lancé en juillet 2018. Un Comité de pilotage unique aux deux fonds structurels (FEDER et FSE) a été constitué pour assurer le suivi des travaux dans un souci de cohérence des évaluations menées localement.

Quatre autres évaluations concernant la réalisation des objectifs fixés pour chacun des trois axes prioritaires (hors axe 4 – assistance technique), sont prévues en 2019 (axe 1 et 2) et en 2020 (axe 3 et contribution du programme aux principes horizontaux : égalité homme-femme, égalité des chances, développement durable).

Concernant les indicateurs de résultat à 6 mois, l'autorité de gestion a lancé un marché pour permettre le rattrapage de la collecte des données. Les résultats liés aux 4 indicateurs communs de résultat à long terme sont renseignés dans ce rapport et le seront en 2025 dans le rapport final. La collecte des données sera désormais assurée chaque année jusqu'à la fin de la programmation.

Sur le système de collecte et la fiabilité des données, l'analyse de cohérence globale des indicateurs conduite dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre à mi-parcours, complétant des vérifications faites aux différents niveaux de contrôles prévus, témoigne d'un niveau satisfaisant de complétude et de cohérence des données relatives aux participants en entrée, qui sont notamment comptabilisés pour le cadre de performance. Un travail corollaire de complétude des données est en cours sur les indicateurs de résultats en sortie immédiate.

A ce titre, une procédure de contrôle de cohérence a été mise en place à différents niveaux (complétude et cohérence des données saisies dans le système d'information) et à différents périodes.

Il est important de noter que le cabinet d'évaluation a souligné que les progrès réalisés en termes de complétude s'expliquent notamment par le processus de supervision qualité réalisé en lien avec les

différents services gestionnaires en amont et en aval de la programmation.

Quant au **suivi des résultats issus des travaux d'évaluation**, la mission appui et pilotage animée par la DIECCTE et l'AGILE, au titre de la démarche partenariale de gestion et de suivi du programme 2014-2020 définie par le partenariat et validées par l'autorité de gestion, consolidera son plan d'actions global prenant en compte les conclusions des différentes évaluations. En effet, eu égard à la stratégie initiale, les points d'alerte et recommandations préconisées seront étudiées afin d'identifier les mesures idoines et les modalités de leur mise en œuvre (définition des objectifs prioritaires et opérationnels, mobilisation des acteurs concernés, communication, recueil et analyse des résultats des actions mises en œuvre).

Le suivi de ce plan d'action pourra être présenté de manière régulière au partenariat à l'occasion des instances de pilotage afin de lui permettre de réagir et conduire les opérations en interne en vue de l'atteinte des objectifs. Le bilan et les propositions d'éventuels amendements seront soumis à l'agrément du Comité national de suivi.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

En début d'année 2017, la DIECCTE a signé un marché à bon de commande avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), afin d'avoir un soutien dans la rédaction de tous les marchés prévus dans le cadre de la stratégie de communication définie par l'Autorité de gestion.

Le marché de conseil en stratégie de communication a été remporté par l'entreprise IMAGECORP et signé par la suite en décembre 2017. Avec le soutien des prestataires d'AMO et de communication, la stratégie a pu être définie et affinée début 2018, sur la base d'un workshop rassemblant des agents de la DIECCTE, du Conseil départemental, du Conseil régional, du Rectorat, de la DJSCS, du SGAR et de l'AGILE. Les marchés nécessaires pour l'exécution de ladite stratégie ont ensuite tous été passés avec succès en 2018. Pour la stratégie, différents groupes d'achat ont été identifiés, avec un budget alloué :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 70 000 €
- Conseil en stratégie de communication : 200 000 €
- Impressions : 110 000 €
- PLV : 30 000 €
- Digital (réseaux sociaux et création d'un site internet) : 100 000 €
- Conception vidéo : 70 000 €
- Conception photo : 20 000 €
- Achat d'espace publicitaire : 260 000 €
- Objets publicitaires : 20 000 €
- Relations presse : 40 000 €
- Evènementiel : 120 000 €
- Sondages, enquêtes et évaluations : 30 000 €

En mars et avril 2018, deux réunions ont été organisées, pour rassembler les porteurs de projets. Ces réunions d'une demi-journée ont eu lieu dans le nord et dans le sud de l'Île, afin de permettre au plus grand nombre d'y assister. L'ordre du jour était le suivant :

- Introduction de la matinée - Présentation de l'organisation et du fonctionnement du Programme Opérationnel / Etat d'avancement du PO
- Etapes de traitement d'un dossier
- Présentation des contrôles possibles
- Présentation d'IMAGECORP et de la stratégie de communication
- Rappel sur les nouveautés et obligations du PO 2014-2020
- Questions / échanges

En juin 2018, une enquête a été commandée à l'institut IPSOS afin d'évaluer la notoriété du FSE à La Réunion. De cette enquête il ressort que malgré une conscience générale de l'aide apportée par l'Union européenne, les Réunionnais ont encore du mal à identifier les différents biais et leviers de cette aide, et d'autant plus de mal à identifier le FSE, qui souffre d'un déficit de notoriété comparé au FEDER. Le risque identifié est que l'UE soit considérée à tort comme n'aidant que les entreprises et négligeant le social.

En novembre 2018 s'est tenue la première campagne de communication FSE, construite sur les bases du workshop, de l'enquête IPSOS et des différents Comités de Pilotage afin de répondre aux défis et aux risques identifiés. Les principaux objectifs de la campagne étaient de développer la notoriété et l'image du FSE et de l'Europe à La Réunion, d'augmenter l'adhésion de nouveaux porteurs de projets, d'améliorer la circulation de l'information entre les différentes parties prenantes et d'attirer davantage d'opérateurs dans le champ de l'inclusion sociale.

Cette campagne s'est faite via divers canaux :

- Création d'un logo « territorialisé » qui viendrait s'ajouter (et non remplacer) les logos réglementaires de la charte graphique nationale. Ce logo permet aux Réunionnais de mieux identifier le FSE en lui donnant une image de marque plus personnalisée.
- Presse (encarts dans le JIR et dans le QUOTIDIEN, double page dans le memento, hors-série Made In Réunion distribué avec le JIR)
- Télévision (diffusion de trois spots télévisés sur Antenne réunion et Réunion Première pendant une semaine. Les spots illustrent chacun un axe du PO FSE Réunion par l'histoire d'un bénéficiaire participant à un projet cofinancé par le FSE)
- Évènementiel (création d'une exposition photo sur les bénéficiaires finaux du FSE sous forme de portraits accompagnés d'une courte description sur des cubes mobiles de 2 mètres cubes + organisation d'une soirée d'inauguration de la campagne de communication par le Préfet, pour diffuser les spots télévisés et présenter l'exposition, le logo territorialisé et le programme de la campagne aux acteurs de la gestion du FSE et aux porteurs de projets)
- Digital (création et animation d'une page facebook)
- Affichage publicitaire en 4x3 (300 faces sur toute l'Île)

Une seconde enquête a été effectuée suite à cette première campagne de communication, mettant en exergue les éléments suivants : La campagne a été « appréciée » par les Réunionnais. Elle présente un taux de mémorisation légèrement supérieur à la moyenne. En revanche, il est clair que la campagne a été lourdement impactée par le mouvement des gilets jaunes, notamment sur l'affichage publicitaire et les opérations dans la presse.

En mars 2019 a été mis en ligne le site fse.re. Il propose deux interfaces, une pour le grand public et une pour les porteurs de projets. Un outil est mis à disposition des porteurs de projets pour imprimer une affiche « sur mesure » afin de soutenir les porteurs dans leurs obligations de publicité du cofinancement FSE. Un guide du porteur de projets FSE est mis à disposition sous la forme d'un document PDF. Ce guide, destiné aux structures n'ayant jamais déposé de projets sur la plateforme Ma Démarche FSE, reprend les étapes et les prérequis du dépôt pour accompagner le porteur à chaque stade de sa demande de subvention. Sur ce site est également disponible une carte interactive permettant au grand public de pouvoir se rendre compte de la diversité et du nombre des projets cofinancés par le FSE à La Réunion depuis 2014.

En mars 2019, après la publication du site internet fse.re et les conclusions de l'enquête post-test, une nouvelle campagne de communication a été mise en place avec davantage de moyens portés sur les spots TV et dans une moindre mesure, les encarts presse et l'affichage.

En avril 2019, une newsletter à destination des porteurs de projets, des agents en charge de la gestion du

PO FSE 2014-2020, et de toute personne souhaitant la recevoir (inscriptions libres sur le site internet) a été transmise. Cette newsletter traitait de sujets généraux comme le lancement des campagnes de communications, et la mise en ligne du site internet. Elle est la première d'une série d'envois au minimum bimestriels qui concerneront aussi bien des sujets généraux comme l'avancement de la programmation, de la certification, ou des indicateurs que des focus sur des sujets techniques comme l'éligibilité des dépenses ou la commande publique dans le cadre des opérations cofinancées par le FSE.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Le programme a permis la sélection de 5 projets en faveur des organismes collecteurs paritaires agréés chargés de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle. Ces projets ont mobilisé 4.126 M€ de FSE. Cette mobilisation s'inscrit dans la trajectoire de programmation prévue.

Ces opérations visent à :

- accompagner les enjeux des changements technologiques majeurs qui se profilent, comme les choix d'évolution des organisations du travail et des modes de production qui leur sont associés. La finalité est le renforcement de la professionnalisation des salariés et la sécurisation des parcours professionnels par l'adaptation et/ou le développement des compétences des salariés les plus vulnérables face aux évolutions de leur poste de travail et des emplois dans l'entreprise ;
- dynamiser le développement des compétences en apportant une réponse concrète aux besoins ponctuels de formation dans les entreprises par la mise à disposition d'actions de formation transversales, de courtes durées ;
- améliorer la capacité d'innovation des entreprises réunionnaises en facilitant l'accès à des formations diplômantes de haut niveau pour l'encadrement supérieur et les dirigeants d'entreprises ;
- anticiper les évolutions de la compétition internationale sur ses aspects immatériels (image, normes, lobbying, données...) en accompagnant les chefs d'entreprise à adopter une démarche d'intelligence économique ;
- optimiser les performances du territoire en soutenant les besoins de formation exprimés par les branches professionnelles adhérentes porteuses d'emplois.

Un autre type de projet soutenu à travers le dispositif « *Congé Individuel de Formation* » s'adresse notamment aux salariés exerçant dans des secteurs fragilisés sur le plan économique, leur permettant d'anticiper sur l'évolution de leurs compétences afin de maintenir leur niveau d'employabilité sur le marché du travail. Les demandes financées en priorité sont celles visant une reconversion professionnelle totale externe ou interne à l'entreprise ou une augmentation des qualifications et des compétences, en veillant toutefois que le projet soit sans lien avec le plan de formation de l'entreprise et conserve bien le caractère d'exercice d'un droit individuel. 181 salariés y ont participé.

Concernant les bénéficiaires deux séminaires d'information à destination des porteurs de projet ont été réalisés. Ces deux réunions avaient principalement pour objectif d'informer les structures porteuses de projets FSE des nouveautés présente sur la période de programmation 2014-2020. Ces réunions d'information ne se sont pas limitées à une présentation des différences entre les périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020 : des présentations plus générales et de rappels sur des points

clefs ont été proposés aux porteurs de projets, dans une logique d'accompagnement global et de sécurisation des crédits.

C'est ainsi que sur environ 150 inscrits (une centaine dans le nord et une cinquantaine dans le sud), 120 participants (51 dans le sud et 69 dans le nord) provenant de 69 structures (34 dans le sud et 35 dans le nord) ont pu bénéficier de ces deux réunions.

Une enquête de satisfaction a été mise en place, permettant d'établir que 100 % des personnes ayant répondu au questionnaire sont satisfaites ou très satisfaites ; que 87 % trouvaient que l'ordre du jour était bien adapté ; et que 75% des interrogés ont obtenus des réponses à leurs questions.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

La contribution des opérations à l'innovation sociale est visible à travers 5 types d'intervention qui, pour répondre à un besoin social peu ou mal satisfait, développent tantôt de nouvelles formes de collaboration entre acteurs, de nouveaux modes d'apprentissage recourant aux nouvelles technologies, de nouvelles activités économiques à finalité sociale, ou encore des modalités expérimentales d'accompagnement des publics.

L'identification de ces interventions s'inspire des travaux de la Commission européenne ("Guide to social innovation"-2013) et de l'AVISE/Association des Régions de France ("Les actions de soutien à l'innovation sociale en Région"-2015).

Un soutien à la maîtrise de l'anglais au service du tourisme local et de l'ouverture à l'international des entreprises et des personnes. En réponse à ce besoin, le projet Plan Anglais en entreprise développe des outils d'apprentissage expérimentaux, gratuits et dématérialisés (E-learning) pour les citoyens et les entreprises (1 opération et 0.2 M€ de cofinancement FSE).

Un développement d'activités économiques innovantes dans le domaine de l'économie sociale. Des entreprises émergentes, développent des activités économiques innovantes ayant une utilité sociale dans le domaine du développement durable notamment (promotion de l'économie circulaire, soutien aux micro-filières agricoles de produits locaux destinés à la vente en circuits courts). Une coopérative d'activité et d'emploi prévoit de former des porteurs de projets à l'accès au sociétariat. Cette démarche a pour finalité de renforcer l'intégration des porteurs de projet dans le fonctionnement même de la coopérative (6 opérations et 0.6 M€ de cofinancement FSE).

Une action de mise en synergie partenariale originale au service de l'égalité des chances en matière d'information et d'orientation. Le FSE soutient ainsi le projet de Cité des métiers, ouvert aux publics en recherche d'information et d'accompagnement vers l'insertion. Les opérations soutiennent l'égalité des chances en faisant converger les efforts d'une trentaine de partenaires en vue de rendre plus lisibles les aides, les dispositifs, les formations et les opportunités professionnelles. Elles mettent en synergie les acteurs de l'orientation, de l'emploi, de la formation, de la reconversion professionnelle, de la création d'entreprise et de la mobilité (2 opérations et 0.8 M€ de cofinancement FSE).

Une action répondant aux besoins d'une niche économique à travers la formation aux métiers de l'image. Le soutien du FSE permet de valoriser une filière d'excellence en matière d'innovation. Ce soutien permet de développer de la valeur ajoutée à cette industrie naissante sur l'île. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de rénovation de l'offre de formation. En effet la filière « information et communication », connaît un important développement à La Réunion notamment sur le marché de la publicité « cross-média » - principe de mise en réseau des médias (2 opérations et 2.6 M€ de FSE).

Une action de promotion de l'innovation sociale dans les pratiques organisationnelles et managériales des entreprises.

Par l'accompagnement des entreprises et des salariés, l'opération promeut l'innovation sociale en assurant le transfert de méthodologie et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'organisation du travail, de gestion des compétences, de santé au travail, de dialogue social. Un plan concret d'accompagnement des seniors découle de cette démarche.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

L'intervention du FSE sur les zones géographiques les plus touchées par la pauvreté doit s'observer à l'aune des spécificités de l'île. Au regard des critères nationaux de la politique de la ville, l'ensemble de l'île pourrait être classé parmi les quartiers prioritaires. La zone littorale et les mi-pentes concentrent 80% de la population de l'île. Les infrastructures d'éducation et de formation sont pour la plupart localisées sur cet espace et accessibles à la majorité des populations concernées. Outre l'ensemble des interventions du PO, on peut mentionner plus spécifiquement :

Les opérations « **Ateliers d'apprentissage en autonomie** », « **Entreprise d'entraînement pédagogique** » et « **Tremplin vers l'emploi** » qui ont concerné les quatre micro-régions de l'île pour un effectif de 2 639 participants et mobilisant 3.9 M€ de FSE. Ces prestations dispensées sur plusieurs sites contribuent à une meilleure accessibilité aux dispositifs. Le premier dispositif s'inscrit dans le cadre de référence européen des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, annexé à la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006. Le deuxième déploie une pédagogie particulière reposant sur le principe d'un support de formation individualisé qui reproduit toutes les fonctions des services d'une entreprise hormis celles de la production. Le dernier dispositif met l'accent sur l'élaboration ou la consolidation d'un projet professionnel par les stagiaires ainsi que sur la définition des étapes pour mener ce projet à terme.

Des opérations ciblées se déroulent en milieu rural. Ainsi, les Maisons Familiales et Rurales conduisent une mission de formation et d'éducation auprès de jeunes de ces zones. Les actions de formation professionnelle se conforment aux dispositions prises par le Ministère de l'Agriculture. Les cursus proposés s'inscrivent dans les priorités transversales du FSE dans la mesure où ils visent à donner les moyens aux futurs acteurs économiques de s'adapter aux évolutions attendues, leur donner niveau, ouverture, compétences et adaptabilité, leur permettant de favoriser la prise d'initiatives et participant à l'insertion des personnes formées par une mise en adéquation avec les besoins des entreprises agricoles et de l'économie locale. 15 opérations ont mobilisé 1.9 M€ de FSE au bénéfice de 2 203 participants.

Deux opérations concernant des chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement réalisent dans les forêts publiques de La Réunion une mission en faveur de l'inclusion. Par ailleurs les travaux réalisés contribuent à la valorisation de ces forêts. Ils permettent d'accroître et d'améliorer l'offre d'accueil pour les visiteurs. Ils participent aussi au maintien de la biodiversité et à la protection des espaces. Elles ont mobilisé 3 M€ en faveur de 765 participants.

Il est souligné que les interventions du FSE dans les zones rurales sont complétées par celles du FEADER dans le cadre du programme LEADER tel que prévu au programme. Sont réalisées des opérations de mise en œuvre des stratégies de développement local proposant un panel d'interventions variées tels que des formations transdisciplinaires de haut niveau, combinant enseignements théoriques et recherche/action, l'hébergement d'activités, des ateliers chantiers insertion, des actions de mise en valeur de gisements d'activités en milieu rural, des ateliers participatif et pédagogique impliquant les habitants des Hauts.

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

RAPPEL DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

Soutenu par les fonds européens depuis 6 générations de programme, le territoire de La Réunion s'inscrit dans une dynamique de rattrapage par rapport aux régions continentales d'Europe. La comparaison avec son environnement régional met en évidence son bond de développement, tandis que celle effectuée avec la France hexagonale et les autres régions d'Europe révèle le gap qui reste franchir pour faire face à ses difficultés structurelles.

Un des facteurs le plus impactant dans ces retards persistants est lié à l'évolution démographique dont les caractéristiques diffèrent fortement de celles du continent européen. La dynamique démographique atypique est celle d'une transition non achevée caractérisée par la jeunesse de la population dont l'accès à l'emploi est rendu difficile notamment par l'étroitesse du marché du travail. Une partie importante de la population est ainsi exposée aux risques de pauvreté et d'exclusion.

Les orientations stratégiques du programme sont ainsi déclinées dans :

- L'investissement dans la montée en compétences des femmes et des hommes par la prévention du décrochage scolaire et l'amélioration de l'employabilité de la population par la formation et l'accompagnement.
- Le soutien à l'emploi par des actions favorisant la mobilité sur un territoire isolé et éloigné de l'Europe continentale, par des solutions d'accès à l'emploi direct, en favorisant la création d'entreprise et l'augmentation des compétences des actifs dans un souci de maintien dans l'emploi.
- La promotion de l'inclusion participant à la lutte contre la pauvreté et diverses formes de discriminations.

Ces orientations s'inscrivent sans ambiguïté dans les priorités d'investissement définies par le règlement FSE 1304/2013 et confirme la bonne adéquation entre celles-ci et les enjeux identifiés localement à travers une stratégie intégrée plurifonds offrant un cadre de cohérence aux politiques publiques.

Compte tenu des taux d'emploi particulièrement faibles, le territoire cherche à progresser vers le plein emploi, à améliorer les systèmes d'éducation et de formation et à créer les conditions d'une plus grande cohésion territoriale en réponse à des besoins exacerbés d'inclusion.

L'analyse de la contribution du programme aux priorités, outre les éléments qualitatifs qui vont être exposés, indique les premiers résultats observables du programme. Les données chiffrées doivent être regardées avec précaution car ils ne traduisent le plus souvent que des éléments enregistrés dans les systèmes d'information et se situent le plus souvent en-deçà de la réalité en raison de décalages de saisies persistants, même si la situation s'améliore sensiblement.

Axe 1 : favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante.

En cohérence avec la stratégie UE 2020, il a été proposé de développer au sein d'un premier axe des interventions visant à soutenir une ambition d'excellence pour participer à la transition vers une société de la connaissance en atténuant les fractures éducatives et en améliorant les compétences.

Concernant l'atténuation des fractures éducatives :

L'augmentation des niveaux de qualification ne bénéficie qu'à une partie de la population handicapée par les situations d'illettrisme, l'échec et le décrochage scolaire en créant une fracture éducative lourde. Le taux de sortie du système scolaire sans qualification est deux fois supérieur à celui de la France hexagonale. L'intervention du FSE a amplifié les interventions locales à travers la mission de lutte contre le décrochage scolaire en réduisant le nombre de sorties prématurées du système scolaire. Ces interventions ont offert une issue positive par le maintien dans le système scolaire pour 2 418 participants, soit 40% de la cible 2023 (Indicateur CO06 - T1011). **Ce résultat participe à la stratégie 2020 de l'Union par la réduction du taux d'abandon scolaire précoce au titre de la priorité d'investissement 10i du règlement 1304/2013.**

Concernant l'amélioration des compétences :

Un tiers des jeunes actifs sont peu ou pas diplômés. L'offre de formation est en adaptation constante mais ne satisfait pas l'ensemble des besoins. Cette inadéquation est concentrée du fait d'handicaps structurels (insularité, éloignement, essor démographique, ...). L'offre de formation est parfois inexistante dans certaines filières.

Le « position paper » de la Commission soulignait qu'un des défis spécifiques de la France est un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail.

La contribution à **l'amélioration de la qualité de l'éducation** a été soutenue par un investissement de 4.183 M€ (cofinancé à hauteur de 3.347 M€ par le FSE) pour des missions d'appui aux acteurs professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi (professionnalisation des partenaires sociaux, des financeurs, des structures d'accueil et d'orientation, des établissements de formation pour accompagner les politiques publiques en matière d'orientation, de formation et d'emploi).

Plus largement, **le renforcement de la connaissance et l'amélioration des compétences des personnes** s'est traduit par un soutien à la formation qui a touché 23 187 participants (Indicateur R1031). Les résultats enregistrés indiquent une issue positive (indicateur CR03 – T1031) pour 22 605 d'entre eux.

L'utilisation pleine et entière des TIC est incitée notamment à travers des opérations spécifiques favorisant la montée en compétences et la compétitivité du secteur. 5.283 M€ (cofinancés à hauteur de 4.226 M€ par le FSE) ont été investis dans des opérations de formations en faveur de 336 participants. Les résultats obtenus sont favorables avec 100% des participants enregistrés ayant obtenu une qualification à l'issue de leur formation.

Le programme se donnait aussi pour ambition de contribuer à la stratégie 2020 de l'Union par

L'accroissement de la qualité globale de tous les niveaux d'éducation et de formation au sein de l'UE en promouvant la mobilité des étudiants et des apprentis. Répondant à cette ambition le FSE a soutenu la mise en œuvre de 10 opérations en mobilité formative permettant le départ de 15 481 participants connaissant une sortie positive (dont 371 sur des formations en alternance de type apprentissage).

Parmi les leviers identifiés figure la mise en place d'une orientation efficace liée au renforcement de la connaissance des parcours de formation. Le programme devait contribuer à **l'entrée des jeunes sur le marché du travail grâce à une action intégrée comprenant notamment des services d'orientation et de conseil.** Deux opérations ont été cofinancées dans ce sens par le FSE à hauteur de 1.705 M€ depuis le début du programme. Ces opérations ont pris d'autant plus d'importance depuis l'année 2014 marquée par la réforme de la formation professionnelle qui introduit des évolutions notamment dans le champ de l'orientation des publics.

Ces résultats participent à la stratégie 2020 de l'Union en facilitant l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et la mise à niveau des savoirs et des compétences au titre de la priorité d'investissement 10iii du règlement 1304/2013 et au titre de de la priorité d'investissement 8i du règlement 1304/2013 pour le soutien à la mobilité.

Axe 2 : soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité

Dans l'environnement particulier de La Réunion, un des outils à valoriser est celui de la mobilité de la population active, l'offre d'emplois étant insuffisante et à dominante précaire dans un marché de l'emploi étroit.

Par ailleurs, et comme l'a indiqué la position des services de la Commission, une concentration des efforts doit être prévue pour les dispositifs favorisant l'insertion des jeunes tels que l'apprentissage et d'autres formes d'alternance.

Le développement et le renforcement du tissu économique nécessitent une dynamique soutenant la création de nouvelles entreprises et de nouvelles formes d'entrepreneuriat, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Concernant l'encouragement à la mobilité professionnelle :

L'organisation de la mobilité s'effectue par la mobilisation de ressources pour l'accompagnement des candidats passant par une préparation, l'assistance à l'accueil dans le territoire de destination et l'aide à la prospection et à la prise de poste. Elle permet de **faciliter l'accès à un marché élargi et participe à lever les freins à l'employabilité** en apportant un soutien dans le projet de départ. 3 796 sorties positives sont déjà comptabilisées. Ce résultat devrait progresser encore au fil de la saisie des données de sorties des participants.

Ces résultats participent à la stratégie 2020 de l'Union par le soutien à la mobilité professionnelle au titre de la priorité d'investissement 8i du règlement 1304/2013.

Concernant l'entrée des jeunes sur le marché du travail :

Les dispositifs mis en place par la **voie de l'apprentissage** ont permis l'accueil de 18 119 participants dans une diversité de filières enrichie. Il s'agit d'une voie privilégiée d'insertion professionnelle où les prescripteurs cherchent à élever les niveaux de qualification dans des programmes adaptés en permanence en concertation avec les professionnels des secteurs concernés.

Ces résultats participent à la stratégie 2020 de l'Union par l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes au titre de la priorité d'investissement 8ii du règlement 1304/2013.

Concernant la promotion de l'entrepreneuriat :

Les interventions cofinancées sont de deux ordres :

- D'une part la **structuration de l'économie sociale et solidaire** en investissant dans la valorisation et le changement d'échelle des entreprises sociales et solidaires.
- D'autre part **l'appui direct aux candidats à la création ou à la reprise d'entreprises** par des structures permanentes d'accompagnement des porteurs de projet. 7 761 participants (Indicateur R831) ont bénéficié d'au moins une prestation d'accompagnement et 3 272 entreprises (Indicateur T831) ont été créées.

Ces résultats participent à la stratégie 2020 de l'Union en favorisant l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises au titre de la priorité d'investissement 8iii du règlement 1304/2013.

Concernant la contribution à la responsabilité sociale des entreprises et au développement de nouvelles compétences tout au long de la vie :

Le FSE a soutenu deux types d'opérations :

- des formations en faveur des salariés en **réponse aux besoins identifiés de formation** et afin **d'anticiper les risques induits par les évolutions organisationnelles, socio-économiques et technologiques** ou encore en **accompagnement de projets individuels** dans un objectif **d'amélioration des qualifications** ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle (2 699 participants formés (Indicateur R851), 2 610 participants (Indicateur CR03 – T851) ont obtenu une qualification et 2 642 participants (Indicateur CR04 – T852) maintenus en emploi) ;
- des initiatives pour la **promotion des actions liées à la gestion des âges, la structuration d'une politique des ressources humaines et l'intégration au management** des dimensions ayant trait à l'organisation du travail et au pilotage de la qualité (5 opérations pour une dépense totale de 1.240 M€ dont 0.991 M€ cofinancé par le FSE).

Ces résultats participent à la stratégie 2020 de l'Union en contribuant à l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et de entrepreneurs au titre de la priorité d'investissement 8v du règlement 1304/2013.

L'observation sur le taux d'emploi à La Réunion montre une amélioration de cet indicateur passant de 44.5% en 2013 à 47.4% en 2017 (source Eurostat).

Axe 3 : favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics.

La position des services de la Commission avait souligné l'intérêt du soutien à l'inclusion active et à la lutte contre la pauvreté en soutenant les mesures d'aide au retour à l'emploi ou celles permettant de délivrer une formation complémentaire aux personnes en besoin d'inclusion, notamment celles en situation d'illettrisme.

Par ailleurs, l'ambition européenne de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes a été relayée localement par le soutien aux initiatives de sensibilisation dans toutes les strates de la société, et ce dès le plus jeune âge, aux enjeux de la mixité et de l'égalité. Plus globalement les réalisations du programme ont participé à la lutte contre toutes les formes de discriminations en ciblant les populations désavantagées.

Concernant la contribution à la cohésion sociale et territoriale :

Le nombre de participants ayant bénéficié d'une intervention soutenue par le FSE au titre de l'axe 3 est actuellement de 11 601 à travers des mesures variées et complémentaires, focalisées sur des problématiques particulières dont voici quelques illustrations :

- **Les actions de lutte contre l'illettrisme** ont bénéficié à 765 participants, chiffre encore provisoire.
- 768 personnes ont commencé un **parcours d'inclusion** à travers les chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement.
- Les plans locaux d'insertion ont touché 4 523 personnes.
- L'accompagnement des publics les plus vulnérables et confrontés à des handicaps aigus a proposé 8 opérations en faveur de 932 **participants les plus à risque**.

Concernant la contribution à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes :

Des **opérations intervenant directement auprès des femmes** ont été offertes à 593 participantes et on peut mesurer une issue positive pour 201 d'entre elles (chiffre provisoire). Ces opérations intervenaient parfois avec un objectif d'accès à l'emploi le plus immédiat possible ou alors en remobilisant des mères isolées ou migrantes vers un parcours intégré d'inclusion.

Des opérations plus transversales (5 opérations pour 0.936 M€ de dépenses totales cofinancées par le FSE à hauteur de 0.749 M€) ont aussi été soutenues pour, notamment sensibiliser les publics, y compris des jeunes scolaires, aux enjeux de l'égalité.

Ces résultats participent à la stratégie 2020 de l'Union en contribuant à l'inclusion active des

personnes et à la lutte contre la pauvreté au titre de la priorité d'investissement 9i du règlement 1304/2013.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Dans la perspective de l'examen de performance à mi-parcours, l'année 2018 a été marquée par des progrès significatifs sur l'ensemble des indicateurs qui composent le cadre de performance et sur l'ensemble des axes. Bien qu'ils soient insuffisants pour l'un d'entre eux, ces avancées sont globalement positives. La mise en œuvre de plusieurs plans d'action et certaines propositions d'ajustements devraient permettre de se rapprocher davantage des cibles 2023 du PO. Dès 2017, l'autorité de gestion avait initié un plan pour accélérer la remontée des données participants dans le système d'information unique afin d'accroître la contribution aux cibles de l'indicateur de réalisation. Les différents services instructeurs sont régulièrement sollicités pour justifier les décalages et retards de renseignement des données participants pour les opérations physiquement achevées. Les services s'engagent sur un échéancier de rattrapage ou justifient les décalages mis en évidence. Les premiers effets de ce plan d'action se sont manifestés dès 2017 avec des taux de complétude des données en nette amélioration.

En cours d'année 2018, l'autorité de gestion a déployé un deuxième plan visant à stimuler la certification des opérations afin de tendre vers les cibles de l'indicateur financier. Un planning prévisionnel de certification est actualisé semestriellement pour suivre l'avancement et anticiper les difficultés avant l'échéance des appels de fonds. Cette démarche a également conduit à l'amélioration du niveau de certification même si cela reste perfectible.

En fin d'année 2018, un ajustement du programme a été envisagé en réorientant des opérations relevant d'une problématique d'inclusion des axes 1 et 2 en sur-réalisation vers l'axe 3 en sous-réalisation. Ces opérations peuvent en effet être rattachées à un axe ou un autre selon l'entrée choisie (entrée publique ou entrée objectif). Cette proposition de modification, qui a été soumise à la Commission en début d'année 2019, s'inscrit dans la ligne stratégique du PO FSE Réunion.

Sur l'axe 1, les indicateurs de réalisation et financier du cadre de performance atteignent la cible 2018. Pour le premier indicateur qui compose le cadre de performance on dénombre 26 566 participants pour les opérations programmées avant le 31 décembre 2018. Le système d'information a enregistré 4 490 participants supplémentaires (+20% par rapport à l'année précédente). La cible 2023 est maintenant approchée avec un taux de réalisation de 66%. La dynamique engagée devrait se poursuivre jusqu'à la fin du programme. Les projections réalisées jusqu'en 2023 laissent entrevoir un dénouement favorable sur cet axe.

En ce qui concerne l'indicateur financier, 22M€ (dépenses totales) supplémentaires ont été certifiés par les services en 2018 (+40% par rapport à 2017). L'autorité de gestion va poursuivre ses efforts pour maintenir un rythme de certification élevé.

Sur l'axe 2, les indicateurs de réalisation et financier du cadre de performance ont aussi atteint la cible 2018. En ce qui concerne l'indicateur de réalisation, l'axe affiche le taux de progression le plus dynamique du programme puisque le nombre de participants enregistré dans le système d'information a bondit de 73% en un an (+22 505 participants). Ce sont essentiellement les mesures dédiées à la mobilité (+ 11 957 participants) et l'apprentissage (+3 409 participants) qui ont contribué à cet élan. Cette situation est d'autant plus encourageante que les chiffres pour l'instant comptabilisés sont inférieurs à la réalité. En effet, selon les prévisionnels des services, plus de 13 000 participants n'ont pas encore été enregistrés dans l'outil dématérialisé en raison de vérifications préalables nécessaires.

En ce qui concerne l'indicateur financier la dynamique est identique puisqu'on comptabilise 41M€ (total supplémentaires certifiés par les services en une année (+63%). Même si la cible n'a pas été complètement atteinte (91%), le seuil minimum de 85% requis pour valider le cadre de performance a été dépassé. Le plan mis en œuvre sur la certification a permis de rattraper une partie du retard accumulé pour l'échéance de l'examen de performance 2018. Cette attention particulière sur le suivi de la certification va se poursuivre. Ainsi les services prévoient de certifier 11M€ de dépenses supplémentaires avant la fin du premier semestre 2019 et 71 M€ avant la fin du second semestre.

Les informations obtenues des services sont rassurantes sur les capacités à atteindre les cibles 2023.

Sur l'axe 3, les indicateurs de réalisation et financier du cadre de performance atteignent respectivement 73% et 29% de la cible 2018. Malgré les plans d'actions mis en œuvre depuis 2017, le retard accumulé n'a pas pu être résorbé et le seuil minimum de 85% n'a pas été atteint.

Au-delà du constat d'échec sur l'objectif intermédiaire de l'axe 3, il convient de souligner les progrès accomplis en 2018. Sur l'indicateur de réalisation, nous recensons 11 601 participants sur les opérations programmées au 31 décembre 2018. L'axe a connu un taux de progression proche de 60% (4 307 participants supplémentaires par rapport à 2017). Bien qu'insuffisant, ce taux témoigne de la mobilisation des services pour l'amélioration de la performance. De façon similaire aux autres axes, il existe une marge entre le nombre de participants attendu et celui renseigné (à ce jour) dans l'outil de collecte. Cet écart d'environ 6%, aurait permis d'approcher 80% de la cible 2018.

La situation de l'indicateur financier est en revanche moins favorable puisqu'il manque 51% pour atteindre le seuil minimum (85%). Cette situation résulte essentiellement d'une faiblesse de la programmation. L'accélération du rythme de programmation (+62% en un an) va dans le sens d'une amélioration de la situation générale de l'axe.

Les différents services concernés sont désormais mobilisés et concentrés sur la cible 2023 qui reste accessible. Les différents outils de suivi, la proposition de réajustement du programme avec le basculement d'opérations relevant d'une problématique d'inclusion vers l'axe 3, l'engagement de l'autorité de gestion et plus largement celui du partenariat devraient contribuer à cet objectif.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2019		Ares(2019)4122611	Résumé à l'intention des citoyens	28 juin 2019	nguefore